

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire le 4 avril 2023 s'est assemblé à 19 heures dans la salle de réunion du Conseil Municipal de FREYMING-MERLEBACH, sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire de la Ville.

Secrétaire de séance : *René KOTTMANN*

Présents :

*M. Pierre LANG, Maire,
M^{mes} et MM. Bernard PIGNON, Daniel MAYER, Concetta KOENIG, Francine KOCHEMS, Fabienne BEAUVAIS, Conseillère régionale, Josette KARAS, Jean-Marie HAAS, Adjoints,
Germain FLAUSSE, Bernard DINÉ, Denise HARDER, René KOTTMANN, Denis PERRIN, Monique VORIOT, Isabelle SLAZAK, Jean-Jacques GRIMMER, Alain LEFÈVRE, Christiane GAVLOVSKY, Sylvie TOURIGNY-SARRAT, Josette TARALL, Pascal SOSNA, Anne ZAPP, Marc FLAUDER, Stéphane ZIMMER, Alain MANISZEWSKI, Patricia MIHELIC, Aurélie THIRIET, Conseillers municipaux*

Absents excusés : *M^{mes} et MM, Cathy KOCHEMS, Renaud BLAES, Marc FRIEDRICH, Océane BLAISE, Christiane BROCKE, Christine FISTER,*

Ont donné procuration à des membres présents :

*M^{me} Christine FISTER donne procuration à M. Alain LEFÈVRE
M. Marc FRIEDRICH donne procuration à M. Bernard PIGNON
M^{me} Océane BLAISE donne procuration à M^{me} Francine KOCHEMS
M^{me} Christiane BROCKE donne procuration à M^{me} Fabienne BEAUVAIS
M. Renaud BLAES donne procuration à M. Jean-Marie HAAS
M^{me} Cathy KOCHEMS donne procuration à M. Pierre LANG*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre. M. le Maire certifie que la liste des délibérations de cette réunion a été affiché le 13 avril 2023 sur le tableau d'affichage légal et numérique de la Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Fiscalité directe locale – Fixation des taux
2. Vote des Budgets Primitifs Principal 2023 et Annexe
3. Tableau des emplois – Modifications
4. Petites villes de demain – Adoption de la convention valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) – Accord
5. Transaction foncière entre la Commune et la SAS Sainte Barbe - Echange sans soulte des parcelles cadastrées section 19 parcelle 1493 (propriété Ville) et section 19 parcelle 1491(propriété SAS Sainte Barbe)
6. Subventions aux associations sportives – Année 2023
7. Adoption d'une convention financière tripartite avec l'association Moissons Nouvelles et le Département de la Moselle relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée

1. Fiscalité directe locale – Fixation des taux

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En 2023, le produit fiscal assuré des trois taxes de la Commune sera de **3 811 945 €** conformément au tableau suivant qui intègre une baisse significative de 0,1% par rapport à 2022 :

	(Rappel Taux 2022)	Taux 2023	Bases d'imposition notifiées	Produit assuré
Foncier bâti	30,79%	30,76 %	12 149 000 €	3 737 032 €
Foncier non-bâti	63,41%	63,35 %	27 300 €	17 294 €
Taxe d'habitation		16,37%	351 985 €	57 619 €
Total :				3 811 945 €

À ces recettes s'ajoutent les **allocations compensatrices** revenant à la Commune, ci-après :

Taxe foncière (bâti)	
· Personnes de condition modeste	4 038 €
· Baux à réhabilitation	13 989 €
· Exon° longue durée (logts sociaux)	2 397 €
· Locaux industriels	29 618 €
Taxe foncière (non-bâti)	960 €
Total :	51 002 €

ainsi que :

- un versement de **860 794 €** par application du coefficient correcteur
- un versement du Fonds National de Garantie de Ressources (FNGIR) d'un montant de **104 954 €**
- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle d'un montant de **43 794 €**
- **51 002 €** d'allocations compensatrices.

Le montant total attendu des ressources prévisionnelles pour 2023 au titre de la fiscalité directe locale s'établit par conséquent à 4 872 489 €.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 12 avril 2023,

Ouï ce qui précède,
À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter les taux de fiscalité directe locale tels que précités, à savoir :
 - **Taxe foncière (bâti) :** **30,76 %**
 - **Taxe foncière (non-bâti) :** **63,35 %**
 - **Taxe d'habitation :** **16,37 %**
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

20230412-2

2. Vote des Budgets Primitifs Principal 2023 et Annexe

BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire expose les aspects d'ordre général qui composent le document financier. Il passe en revue les grandes composantes de la balance générale du budget. Il distingue en particulier les mouvements budgétaires, les mouvements réels et les mouvements d'ordre et procède ensuite à l'analyse détaillée par chapitres et articles des crédits budgétaires 2023.

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES POMPES FUNÈBRES

M. le Maire procède à l'analyse de la balance générale du budget annexe de la Régie municipale des Pompes Funèbres et commente succinctement les sections d'exploitation et d'investissement.

Il précise que le Conseil d'exploitation de la Régie municipale des Pompes Funèbres, réuni le 15 mars 2023, a proposé d'adopter ce budget.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la Régie municipale des Pompes Funèbres et de la Commission des finances réunies respectivement le 15 mars et le 12 avril 2023,

Ouï ce qui précède,

Après débat,

À l'unanimité, (Abstentions : P. MIHELIC, S. ZIMMER, A. THIRIET, A. MANISZEWSKI)

Décide d'adopter les Budgets Primitif Principal 2023 et Annexe de la Régie municipale des Pompes Funèbres (ci-annexés) votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

20230412-3

3. Tableau des emplois – Modifications

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'adapter le tableau des emplois en fonction

de l'organisation de ses services,

Attendu que les besoins du service nécessitent de modifier le tableau des emplois en raison du recrutement d'un policier municipal,

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 12 avril 2023,

À l'unanimité,

Décide :

- De créer, au tableau des emplois, le poste suivant :

- ✓ Filière Police Municipale :
 - Un poste de brigadier-chef principal
- ✓ Filière Administrative :
 - Un poste d'attaché
 - Deux postes de rédacteur
- ✓ Filière Sociale :
 - Un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 26 heures/semaine
- ✓ Filière Technique :
 - Deux postes d'adjoint technique

- D'inscrire les crédits budgétaires correspondants

20230412-4

4. Petites villes de demain – Adoption de la convention valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) – Accord

Attendu qu'en date du 18 juin 2021, la convention d'engagement correspondant au programme national Petites Villes de Demain a été signée entre la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, les trois Villes engagées dans le programme (Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Farébersviller) et leurs partenaires (Etat, Région Grand Est, Banque des Territoires, Département de la Moselle).

Attendu que cet accord mène à la réalisation d'une convention valant Opération de Revitalisation du Territoire à cosigner au plus tard le 18 juin 2023 et permettant d'engager la phase opérationnelle du programme.

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 février 2023 valant accord de principe à la proposition de convention.

Attendu que la convention objet de la présente délibération correspond à la version finale, telle qu'elle a été transmise aux différents cosignataires.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 avril 2023,

Où l'exposé de M. Daniel MAYER, adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter la convention ci-annexée valant ORT dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention ci-annexée ainsi que tout acte et toute pièce y relatifs

20230412-5

5. Transaction foncière entre la Commune et la SAS Sainte Barbe - Echange sans soulte des parcelles cadastrées section 19 parcelle 1493 (propriété Ville) et section 19 parcelle 1491(propriété SAS Sainte Barbe)

Attendu qu'il a été proposé à la Ville une régularisation foncière relative à des parcelles appartenant à la SAS Sainte Barbe et à la Ville, sur et à proximité de la parcelle 879 section 19 constituant la voirie de l'impasse du Sud.

Vu les motifs que légitiment cette régularisation foncière, à savoir :

- Un empiètement sur la parcelle propriété SAS Sainte Barbe réalisé par la Ville (cadastrée après arpentage section 19 parcelle 1491, d'une surface de 2m²)
- Un empiètement sur la parcelle de la Ville réalisé par SAS Sainte Barbe (cadastrée après arpentage section 19 parcelle 1493, d'une surface de 6m²)

Compte-tenu de l'intérêt de régulariser la situation et de la surface des parcelles en cause, il est proposé de procéder à un échange sans soulte.

Le Conseil municipal

Sur proposition de la commission des finances réunie le 12 avril 2023,

Où l'exposé de M. Daniel MAYER, adjoint et rapporteur,

À l'unanimité,

Décide :

- d'adopter le principe d'une régularisation foncière tel qu'énoncé ci-dessus en autorisant l'échange foncier sans soulte d'un terrain propriété de la Ville cadastré section 19 parcelle 1493 d'une surface de 6m² avec un terrain propriété de SAS Sainte Barbe cadastré section 19 parcelle 1491 d'une surface de 2m²,
- d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout acte ou documents y relatifs

20230412-6

6. Subventions aux associations sportives – Année 2023

Le Conseil municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des affaires sportives ainsi que des finances réunies respectivement les 3 avril et 12 avril 2023,

Où l'exposé de M^{me} Concetta KOENIG, Adjointe et rapporteure,

À l'unanimité,

Décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations	Subventions 2023 €
Aikido FM	1 983
Ass. sportive socioéducative La Chapelle	215
Ass. Sport. Collège C. HAIGNERÉ	494
Ass Sport. LP Cuvelette	150
Cercle d'échecs de Hochwald	350
Boule et Loisirs Sainte-Barbe	4 684
Boxing-Club Academy	3 000
Le Temple du Ping	2 551
Cyclo-Club Sainte-Barbe	3 344
Football-Club Freyming	7 968
Football-Club Hochwald	12 575
FM Athlétic-Club FMAC	3 766
FM Judo	4 879
La Palanquée	1 344
Les Cavaliers d'Ek Comp'et	3 586
Natation FM	4 899
Stade Olympique Merlebach	13 631
Sté gymnastique l'Espérance	1 045
Tennis FM	4 572
US Le Rocher Gym-Acro-Trampo	4 205
US Le Rocher Tir	2 777
Vétérans de Hochwald	350
Total :	82 368

20230412-7

7. Adoption d'une convention financière tripartite avec l'association Moissons Nouvelles et le Département de la Moselle relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la Commission des finances réunie le 12 avril 2023,

Où l'exposé de M. Jean-Marie HAAS, Adjoint et rapporteur,

À l'unanimité, (Abstentions : P. MIHELIC, S. ZIMMER, A. THIRIET, A. MANISZEWSKI)

Décide :

- d'adopter la convention tripartite à conclure avec l'association Moissons Nouvelles et le Département de la Moselle relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée, ci-annexée,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer ladite convention et toutes les pièces y relatives

Réunion du Conseil municipal du 12 avril 2023

Liste des délibérations

- 20230412-1 Fiscalité directe locale – Fixation des taux
- 20230412-2 Vote des Budgets Primitifs Principal 2023 et Annexe
- 20230412-3 Tableau des emplois – Modifications
- 20230412-4 Petites villes de demain – Adoption de la convention valant ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) – Accord
- 20230412-5 Transaction foncière entre la Commune et la SAS Sainte Barbe - Echange sans soulte des parcelles cadastrées section 19 parcelle 1493 (propriété Ville) et section 19 parcelle 1491(propriété SAS Sainte Barbe)
- 20230412-6 Subventions aux associations sportives – Année 2023
- 20230412-7 Adoption d'une convention financière tripartite avec l'association Moissons Nouvelles et le Département de la Moselle relative à la participation aux frais de fonctionnement de la prévention spécialisée

ANNEXES

1. Convention cadre Petites villes de demain (point n°4)
2. Convention tripartite financière 2023 concernant la prévention spécialisée (point n°7)



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour les communes de
**Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et
Farébersviller**

Valant Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Entre

La Commune de FREYMING-MERLEBACH,

Représentée par Monsieur Daniel MAYER, Troisième Adjoint au Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 février 2023

La Commune de HOMBURG-HAUT,

Représentée par Monsieur Laurent MULLER, son Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 février 2023,

La Commune de FAREBERSVILLER,

Représentée par Monsieur Laurent KLEINHENTZ, son Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 mars 2023

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach,

Représentée par Monsieur Pierre LANG, son Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 23 février 2023

D'une part,

Et

L'Etat,

Représenté par le Préfet de la Moselle, Monsieur Laurent TOUVET,

L'Agence Nationale de l'Habitat,

Représentée par Madame Maud BADUEL, Déléguée Adjointe de l'ANAH en Moselle,

Les Partenaires,

La Banque des Territoires,

Représentée par Madame Magali DEBATTE, Directrice Régionale Grand Est,

Le Conseil Régional du Grand Est,

Représenté par Monsieur Franck LEROY, son Président, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Commission Permanente n°23CP-XXX en date du 26 mai 2023, ci-après désigné par « la Région »

Le Conseil Départemental de la Moselle,

Représenté par Monsieur Patrick WEITEN, son Président

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le Gouvernement a souhaité que le Programme Petites Villes de Demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 – Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Cette convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le PTRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés, ainsi que les engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026.

Les communes de Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut, Farébersviller, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 18 juin 2021.

1.1 Présentation du territoire signataire

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH est une structure intercommunale issue du DISTRICT du même nom. Créé par arrêté préfectoral du 28 avril 1975, le District regroupe au départ les sept communes de FREYMING – MERLEBACH, SEINGBOUSE, BETTING, CAPPEL, GUENVILLER, HOSTE ET BARST.

L'élargissement de son périmètre se fera avec l'accueil successif en 1989 de la commune de FAREBERSVILLER et en 1990 des communes de HENRIVILLE et BENING LES SAINT AVOLD. Avec l'intégration de ces dernières communes le périmètre de la communauté devient identique à celui du canton de Freyming – Merlebach.

Par arrêté préfectoral du 03 décembre 2001 le DISTRICT se transforme en communauté de communes et devient la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING – MERLEBACH. Le 14 novembre 2003, la commune de HOMBURG-HAUT adhère à la communauté dessinant ainsi les contours actuels de la structure qui compte à présent 11 communes pour une population totale de 31 532 habitants (Insee 2020).

Située à 30 minutes de Metz et à 15 minutes de Sarrebruck, l'intercommunalité de Freyming-Merlebach est desservie par de grands axes de communication, principalement l'A4 reliant Paris à Strasbourg et l'A320 vers la Sarre.

L'accessibilité externe du territoire bénéficie également de la ligne ferroviaire Paris-Francfort, passant par Béning-les-Saint-Avold et Hombourg-Haut, et d'une desserte TVG à proximité (gare de Forbach, 10 minutes en voiture).

La position géographique du territoire au cœur des enjeux transfrontaliers régionaux (Métropole Sarrebruck-Moselle Est) et ce réseau d'infrastructures majeures confèrent au territoire un réel potentiel d'attractivité.

Son organisation s'articule autour de la ville-centre, Freyming-Merlebach (centralité urbaine dans l'actuel SRADDET), Farébersviller (centralité rurale dans l'actuel SRADDET) et Hombourg-Haut.

Ses zones économiques et commerciales assurent une dynamique liée à l'activité productive et un rayonnement qui va au-delà de sa frontière territoriale.

Pour autant, ancien territoire minier, il est marqué par une perte notable de sa population (depuis 1990, -6593 habitants, soit -17,10 %), qui touche principalement les trois villes choisies pour intégrer le programme national Petites Villes de Demain. Il va contribuer à leur redynamisation et à l'accélération de leur mutation.

Enfin, au sud de Freyming-Merlebach, 8 communes à caractère plutôt rural représentent un peu plus 20 % de la population totale de l'intercommunalité (31 532 habitants).

1.1.1 FREYMING-MERLEBACH

L'actuelle ville de Freyming-Merlebach tire son origine de la fusion officialisée par décret, le 11 février 1971, de deux communes limitrophes, situées dans le Warndt, partie orientale du plateau lorrain à cheval sur la France et l'Allemagne. Elle fut décidée dans le but d'un regroupement efficace de toutes les activités et la préparation de l'avenir, et permit la constitution d'un contrepoids économique, social et culturel face au dynamisme marquant des deux villes voisines, dans le bassin houiller lorrain, Forbach et Saint-Avold. Elle est située à 30 minutes de Metz par l'autoroute A4.

Pour mémoire, les deux villages, nés à l'aube du XVIIe siècle, ont participé à l'économie de subsistance propre à une région boisée, au sol pauvre et de peuplement ténu. Au tournant du XXe siècle, le destin de ces deux communes est considérablement modifié par l'activité charbonnière. L'occupation foncière par les installations minières de surface, combinée à la construction de cités ouvrières suite à l'arrivée massive de main d'œuvre étrangère façonnent entre 1902 et 1940 la nouvelle physionomie urbaine et industrielle de Freyming et de Merlebach. Cette dernière devient le siège de la Direction Générale des Houillères du Bassin de Lorraine au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

Une nouvelle page se tourne en 2003 avec la remontée des derniers blocs de charbon et la fermeture définitive des puits d'extraction à Freyming-Merlebach. Suivra en 2004 la fermeture de la Houve 2 à Creutzwald, signant ainsi la fin de l'épopée charbonnière en Moselle.

A cette époque démarre un grand chantier de démolition des dites installations minières, à l'exception des sites de Vouters, Reumaux (quartier Merlebach) et Cuvelette (quartier Freyming) où demeurent des bâtiments et équipements, classés pour certains.

La fin de l'exploitation minière s'accompagne également d'une baisse régulière de la population :

- 2013 : 13 278 habitants
- 2020 : 12 840 habitants

Néanmoins, la ville a entamé sa métamorphose et se structure autour de ses deux quartiers, séparés par une ligne de chemin de fer et une rivière, La Merle.

- Le quartier de Merlebach voit l'installation de l'Hôtel de Ville (sur l'emplacement de l'ancienne Mairie de Merlebach), qui abrite aujourd'hui une Maison des Services. Cet équipement public majeur concentre le flux de la population et tout naturellement, le commerce y est également plus développé et plus diversifié, avec une offre de services élargie. Il accueille chaque semaine un grand marché qui connaît une forte affluence.
- Le quartier de Freyming conserve des commerces de proximité, notamment alimentaires et de restauration et quelques services, devenant davantage un centre relais.

En parallèle, Freyming-Merlebach joue pleinement son rôle de ville-centre de l'intercommunalité et offre un niveau d'équipement élevé qui joue en faveur de son attractivité ; il est réparti sur ses deux quartiers : un centre nautique avec espace détente, un complexe cinématographique de 10 salles, une salle de spectacle de 700 places, une médiathèque moderne, un conservatoire de musique et de danse.

Une gare routière assure la rotation des lignes de bus régionales, principalement empruntées pour le transport scolaire.

Néanmoins, Freyming-Merlebach, et sur ses deux quartiers, dispose d'un habitat ancien et mal adapté à la constitution actuelle des ménages, caractérisé également par un taux de vacance important (15,5 % en 2019, INSEE).

1.1.2 HOMBURG-HAUT

Faisant partie du même bassin de vie que Freyming-Merlebach, il s'agit d'une commune vaste (12 km²) composée de différents quartiers qui se sont créés naturellement en fonction de sa géomorphologie et, aussi, de son histoire :

- Le Vieux Hombourg : cité médiévale fortifiée sur un éperon rocheux, à l'origine de la labellisation de la commune en Petite Cité de Caractère courant 2022, et qui représente une centralité patrimoniale
- La Riviera : quartier qui jouxte la commune de Freyming-Merlebach, composée d'habitat individuel
- Helling : situé sur colline, en face du Vieux Hombourg, principalement résidentiel
- Chênes (1955) et Chapelle (1946) : deux cités liées à l'historique de l'exploitation minière sur le territoire, et qui bénéficient du programme de renouvellement urbain de l'ANRU, visant à une profonde transformation répondant aux besoins actuels de sa population
- Hombourg-Bas : situé sur le CD 603, véritable « cordon » qui relie Saint-Avold à l'ouest et Freyming-Merlebach à l'est. C'est une centralité urbaine où l'on trouve l'Hôtel de Ville (bâtiment classé), l'office de tourisme communautaire, les principaux services et équipements à destination de la population : annexe Maison France Services de Freyming-Merlebach, la Poste, commerces et établissements bancaires), un EHPAD, une aire de camping-car, l'Espace Wendel (salle de concerts/réception/événements) et le groupe scolaire Simon Batz.

Sa population a connu une baisse sur la période 2013-2020

- 2013 : 6 860 habitants
- 2020 : 6 275 habitants

Le ban communal est traversé à la fois par l'autoroute A4 et la ligne ferroviaire Metz-Francfort. Une gare de voyageurs où les arrêts tendent à être plus nombreux et idéalement située, constitue un réel atout pour la mobilité de ses habitants et pour le développement de l'activité touristique.

Dans ce cadre, la ville de Hombourg-Haut dispose également d'un site propice à la détente et la promenade, qui bénéficie d'un cadre très verdoyant et en partie aménagé, l'étang de la Papiermühle. Situé à proximité de la centralité urbaine de la commune, il est amené à se développer et augmenter plus largement son rayonnement.

Concernant les logements du centre-bourg, on observe un habitat très ancien et un parc potentiellement dégradé important. Le classement cadastral permet d'identifier 18 logements classés 7 ou 8, ce qui correspond aux logements de qualité médiocre. Par ailleurs, les données du PPPI (Parc Privé Potentiellement Indigne) recensent un potentiel de 31 résidences principales potentiellement indignes sur la commune. Enfin, 4 adresses du secteur ont fait l'objet d'un signalement à l'ARS.

L'étude des données LOVAC fait également ressortir un taux de vacance :

- Structurelle (plus de 2 ans de vacance) de 10,7 %
- Conjoncturelle (moins de 2 ans de vacance) de 8,9 %

1.1.3 FAREBERSVILLER

Cette commune, située dans un bassin de vie plus proche de l'agglomération de Forbach, se singularise par deux centralités :

- Le cœur villageois et historique marqué par la centralité de l'église et la présence de cellules commerciales, qui prend appui principalement sur l'axe de la D910N et dans une moindre mesure la D29 qui mène au centre commercial B'Est,
- La centralité contemporaine de la Cité qui s'organise autour de la Mairie et de la Poste, et développe un profil de rue commerçante. L'ombrière qui souligne le linéaire commercial tend à mieux donner à lire, à confirmer, renforcer voire affirmer la centralité du quartier de la Cité. Créée dans les années 1950 pour loger l'afflux massif de main-d'œuvre liée à l'activité charbonnière du territoire est-mosellan, elle y accueille une forte majorité de la population totale (environ 78 %). Sans être dans un programme tel que l'ANRU, le bailleur principal CDC Habitat a démarré un vaste programme de rénovation et d'adaptation des logements plus en adéquation avec ses occupants : des familles plus petites, des personnes plus âgées.
- Globalement, sur cette commune également on assiste à une baisse de la population, mais moindre par rapport aux deux autres communes :
- 2013 : 5 554 habitants
- 2020 : 5 406 habitants

Farébersviller présente en outre la particularité d'être située sur une zone PPRN (Plan de Prévention du Risque Naturel), ce qui induit l'impossibilité de construire sur une grande partie du quartier de la Cité, en raison des mouvements de terrain. Le bailleur, en concertation avec la ville, s'est engagé dans un plan de démolition d'un grand nombre de logements. Ainsi, 131 logements ont été démolis depuis 2016 sur un objectif de resserrement du parc de 261 logements ; ce programme n'est pas encore arrivé à son terme. Il résulte de ces opérations, un taux de vacance plus faible que dans les deux autres communes du programme, soit 6,5 % (2019, INSEE).

1.2 Présentation des dispositifs existants sur le territoire

Comme déjà évoqué, les flux migratoires importants liés à l'activité minière ont été à l'origine de la construction massive de logements sur le territoire, et ce au début et au milieu du siècle dernier. Ce parc est composé de maisons « à la manière » des cités industrielles et minières du Nord de la France mais également de bâtiments collectifs. Ce bâti ancien, en partie existant aujourd'hui, n'est pas toujours adapté à la demande actuelle (familles plus petites, monoparentales, personnes âgées) ; il est également énergivore. En outre, la baisse notable de la population a provoqué un taux de vacance important. De plus, en 2019, les trois communes présentent des médianes de revenus inférieures à celles observées en moyenne sur l'intercommunalité (18 700 €/unité de consommation). Cette médiane est aussi très nettement inférieure à celle de la population mosellane (21 820 €/unité de consommation).

Dès lors, l'intercommunalité a décidé de mettre en place :

- Une **Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Une prorogation de 2 ans est possible au vu des résultats des trois premières années d'opération et des besoins subsistants sur le territoire.
- Un **Plan Local de l'Habitat** sur la période 2019-2024, avec les objectifs stratégiques suivants :
 - La recherche d'une stabilité démographique à 20 ans
 - Une résorption de la vacance en stabilisant le taux autour des 8 % via la réhabilitation/acquisition-amélioration et la démolition-reconstruction de logements vacants
 - Une requalification du parc existant (privé et social) pour répondre aux besoins en résidences principales dans les centres urbains et les centres bourgs.

Son bilan est prévu au mois de juin 2023

- Des **Contrats de Ville**, conclus sur la période 2015-2020, prolongés jusqu'en 2023

Ils constituent le cadre dans lequel est conduite la politique partenariale de cohésion urbaine et de solidarité au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Plusieurs quartiers de la CCFM sont concernés par la géographie prioritaire de la Politique de la Ville :

- QPV (Quartier Politique de la Ville)
 - Hombourg-Haut : Cité des Chênes et Cité de la Chapelle
 - Freyming-Merlebach : Cité de la Chapelle (Beerenberg inclus)
- QVA (Quartier de Veille Active renforcée)
 - Farébersviller-Théding : la Cité

Outil principal d'intervention de la Politique de la Ville en faveur des quartiers défavorisés, les contrats de ville reposent sur 3 piliers :

- Le pilier « Cohésion Sociale », dont l'objectif est de réduire la pauvreté, tisser le lien social et d'encourager l'égalité des chances, en favorisant l'accès aux loisirs, aux droits et aux services, la réussite éducative, la participation des habitants et la promotion de la citoyenneté,
- Le pilier « Cadre de Vie et Renouvellement Urbain », afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires (le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach constitue pour l'essentiel le pilier cadre de vie et renouvellement urbain de notre Contrat de Ville)
- Le pilier « Développement économique et emploi », dans le but notamment de réduire les écarts de taux d'emploi entre les habitants des quartiers prioritaires et les autres. Il s'agit notamment d'accompagner le développement économique des quartiers et de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants.

Avec la perte de population, l'offre commerçante a progressivement régressé ces dernières années ; pour redynamiser cette offre, un **Fonds de Soutien à l'Investissement des Petits Commerces (FSIPC)** a été créé, et ce dès 2012, à l'échelle intercommunale. Il est destiné à la fois à la création de nouveaux commerces et à la reprise. Plus de 400 000 € sous forme de subventions directes ont été versés depuis son origine.

Dans l'axe de soutien au développement économique, l'intercommunalité s'est associée au Département de la Moselle pour aider les petites entreprises dans leurs projets immobiliers (**AMIE57**) et ce dès son déploiement en 2021.

Par ailleurs, l'intercommunalité est également un partenaire financier d'**Initiative Moselle Est** qui accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprise au travers de prêts d'honneur.

De plus, sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur les fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.].

Article 2 – Les ambitions du territoire

Afin de structurer et d'accompagner sa nécessaire mutation, un projet de territoire a été validé en 2021, et ce à l'échelle intercommunale.

Son élaboration s'est appuyée sur un diagnostic du territoire et du cadre de vie et de la situation socio-économique, synthétisé par l'inventaire de ses atouts, faiblesses, opportunités et menaces.

Trois axes de développement émergent de ce projet commun, conduit à l'horizon 2030 ; ils visent à donner de la cohérence et de la structure aux actions en ciblant les priorités pour les 10 années à venir. Elles sont listées ci-après :

- Axe 1 – Valoriser le cadre de vie
 - Valoriser les espaces naturels et les paysages – Actions :
 - Aménager les abords des vallées de la Merle et de la Rosselle (Hombourg-Haut)
 - Aménager un parc de loisirs de la Carrière Barrois
 - Donner une nouvelle vocation aux friches industrielles – Actions :
 - Reconvertir le site de Vouters Haut (Freyming-Merlebach)
 - Réaliser des centrales solaires photovoltaïques
 - Aménager la zone d'activités de Vouters Bas (Freyming-Merlebach)
 - Commercialiser les terrains du Parc de la Rosselle

- Limiter notre impact sur l'environnement – Action :
 - Réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial
- Axe 2 – Renouveler l'image du territoire
 - Proposer une offre de services adaptée aux besoins du territoire – Actions :
 - Créer une maison des services au public
 - Elaborer un projet culturel de territoire
 - Renforcer la cohésion sociale et territoriale – Actions :
 - Marketing territorial (implication d'une chaîne d'acteurs publics et privés autour d'une marque de territoire : CONNEXION Freyming-Merlebach)
 - Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
 - Inscription des cités Chênes (Hombourg-Haut) et Chapelle (Hombourg-Haut et Freyming-Merlebach) dans le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine
 - Validation d'un Programme Local de l'Habitat
 - Favoriser les mobilités alternatives et durables – Actions :
 - Réaliser des parkings de covoiturage intégrant des bornes électriques
 - Poursuivre le développement du réseau d'itinéraires cyclables (aujourd'hui de 57 km) sur l'ensemble du territoire communautaire et d'assurer les liaisons avec les réseaux des intercommunalités voisines
 - Développer la mobilité
- Axe 3 - Favoriser le développement économique
 - Moderniser le potentiel d'accueil des activités économiques – Action :
 - Valoriser et développer les zones d'activités communautaires
 - Stimuler le développement des entreprises – Actions :
 - Poursuivre la création de bâtiments relais et/ou d'hôtels d'entreprises
 - Créer un espace de coworking
 - Accompagner les initiatives locales – Actions :
 - Encourager le tourisme de proximité
 - Poursuivre le soutien à l'investissement des petits commerces
 - Créer un poste de Chargé à la Revitalisation du Territoire

En outre, le projet de territoire, ainsi que les projets de ville de Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Farébersviller s'appuient ou pourront s'appuyer sur :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020,
- Le Schéma de Cohérence Territoriale VAL DE ROSSELLE, approuvé le 5 mars 2012 et révisé le 20 octobre 2020,
- Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Freyming-Merlebach, modifié le 11 décembre 2018 et en cours de révision,
- Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Hombourg-Haut, approuvé le 15 mai 2013,
- Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Farébersviller, approuvé le 16 décembre 2014, avec une modification simplifiée du 28 janvier 2016,
- Le Projet de Territoire du Warndt Naborien (2020-2025) : signé par quatre intercommunalité (District Urbain de Faulquemont, Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, Communauté de Communes du Warndt et Communauté de Communes de Freyming-Merlebach), l'Etat et divers partenaires. Dans une perspective de transition écologique et solidaire, il a pour enjeu de soutenir la mutation économique de ce secteur fragilisé, déjà lourdement impacté par la fermeture des dernières mines de charbon, et d'accompagner l'arrêt définitif de l'unité de la Centrale Emile Huchet de production d'électricité à partir de charbon.

Les différents partenaires :

- La Région Grand Est,
- L'Agence Régionale de Santé
- Le Département de la Moselle,
- La Banque des Territoires,
- L'Établissement Public Foncier,
- L'Association des Industriels de la Plateforme de Carling/Saint-Avold Chemesis,
- L'ADEME.

Le projet de ville de Freyming-Merlebach

Les axes définis dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) et retenus dans le Plan Local d'Urbanisme modifié en date du 11 décembre 2018 et actuellement en cours de révision s'articulent comme suit :

- Préservation de l'environnement
 - Freyming-Merlebach souffre, comme de nombreuses villes industrielles, d'une carence en qualité paysagère et urbaine. Les exploitants charbonniers ont entamé petit à petit les espaces naturels et agricoles existants. Pour autant, de vastes espaces non bâtis – naturels ou artificiels – existent encore et sont de qualité (20 % du ban communal est occupé par la forêt et 20 % par les carrières qui offrent un paysage remarquable de falaises)
- Lutte contre les phénomènes de désertification et de vieillissement de la population
 - Freyming-Merlebach a enregistré un net recul du nombre de ses habitants lié à une conjoncture économique défavorable. Ce phénomène est accompagné d'un vieillissement des résidents qui entraîne l'apparition de nouveaux besoins et pose de nouvelles problématiques. Mais une réelle demande en matière de logements existe.
 - Objectif 1 : rechercher des opportunités foncières afin d'accueillir de nouveaux résidents, de maintenir les jeunes ménages et de diversifier l'offre de logements
 - Objectif 2 : lutter contre la vacance et la dégradation de l'habitat
- Poursuivre la reconversion économique
 - La fin de l'ère charbonnière a conduit la ville à se pencher sur sa reconversion économique. Elle a d'ores et déjà démarré, à l'échelle intercommunale, et doit être poursuivie.
 - La richesse paysagère de certains sites permet également d'envisager une activité touristique, compatible avec les enjeux environnementaux.
- Réintégrer les anciens sites miniers HBL dans le tissu urbain existant
 - Situés en plein cœur urbain, ou très proches, les anciens terrains miniers représentent une réelle opportunité pour la commune de retrouver une cohérence urbaine et une unicité de la ville. Une approche globale de ces délaissés doit aboutir à une restructuration et une recomposition qualitative du tissu urbain existant.
- Redéfinir une circulation routière et piétonne en adéquation avec les futurs projets de développement
 - La saturation d'axes et carrefours routiers (RD26, RN3) et les réflexions menées dans le cadre d'une restructuration urbaine cohérente, imposent la redéfinition d'une circulation routière répondant aux problématiques posées.

Le projet de ville de Hombourg-Haut

Hombourg-Haut est une ville au passé prestigieux dont elle garde de magnifiques vestiges qui lui ont valu le classement tout récent de Petite Cité de Caractère. Elle bénéficie d'une gare ferroviaire de voyageurs et d'un vaste espace naturel préservé.

Résolument tournée vers l'avenir, c'est une ville connectée qui lutte contre la fracture numérique, sportive et au tissu associatif dense.

Néanmoins, elle est également marquée par la fin de l'extraction minière du territoire, à l'origine d'une perte importante de population laissant un habitat caractérisé par la vacance, un état dégradé voire abandonné.

En parallèle, l'offre commerciale s'est peu à peu contractée ; le commerce de proximité n'est pas suffisamment développé notamment sur le centre-bourg (Vieux Hombourg, Hombourg-Bas).

De ce fait, le projet de ville aura pour objectifs principaux :

- De dynamiser la fonction touristique du Vieux-Hombourg,
- De proposer aux habitants, nouveaux arrivants et investisseurs immobiliers, un cadre urbain renouvelé et une offre de services répondant aux exigences actuelles,
- De développer et promouvoir une offre de loisirs,
- De préserver et valoriser le cadre de vie,
- De renforcer l'attractivité de Hombourg-Haut pour sortir de sa vocation actuelle de « cité-dortoir ».

Le projet de ville de Farébersviller

Il se structure autour du mot d'ordre du premier magistrat : « Une ville qui réussit à la campagne ».

Les premiers travaux initiés dans le cadre du programme Petites Villes de Demain sont arrivés à leur terme ; ils avaient pour objectif la refonte totale de l'espace occupé naguère par un supermarché, démoli pour laisser la place aujourd'hui à :

- Un espace public réaménagé et qualitatif, disposant d'espaces verts et donnant davantage de confort à la mobilité piétonne,
- Une vraie place pour le marché, manifestation hebdomadaire emblématique pour ses habitants et les habitants des communes alentour,
- Un équipement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Fort de la réussite de cette première étape importante, le projet de ville doit se poursuivre autour des axes suivants :

- La préservation et la valorisation du cadre de vie, du patrimoine naturel et paysager
 - Création d'une forêt par le reboisement d'une ancienne décharge de remblais sur une superficie de 5 hectares
 - L'aménagement du parc de 7 hectares, véritable poumon vert au centre de la cité
 - L'acquisition et l'aménagement de l'étang du Bruskir ; cette zone naturelle est destinée à la promenade et à la détente, et constitue un atout majeur d'attractivité. La trame verte pourrait s'y inscrire
 - La création d'un jardin partagé

- Le rééquilibrage de la population en agissant sur le logement et l'emploi
 - Opérer un développement urbain nouveau
 - Accompagner le développement de la zone du B'Est par les projets de développement économique

- Le développement des services de proximité par la création de nouvelles structures ou la modernisation de bâtiments existants pour favoriser l'accès à la culture et au sport.

Article 3 – Les orientations stratégiques et périmètres d'ORT

3.1 Orientations stratégiques

Pour guider l'action publique au cours du programme, les collectivités signataires se dotent d'un ensemble d'orientations stratégiques. Ces orientations stratégiques rassemblent les actions à entreprendre et visent prioritairement les périmètres d'ORT.

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1 – Créer une offre attractive de l'habitat en centre-bourg**
 - 1.1 – Amélioration et diversification de l'offre de logements
 - 1.2 – Réduction de la facture énergétique des logements

- **Orientation 2 – Renforcer l'attractivité du territoire**
 - 2.1 – Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
 - 2.2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
 - 2.3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
 - 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

3.2 Périmètres d'ORT

Dans l'objectif de préciser le projet de développement de son territoire, les communes et la Communauté de Communes ont confié à un prestataire la réalisation d'un diagnostic complet sur les thématiques du programme. Certaines études restent à affiner notamment pour compléter le périmètre d'action de la présente convention, qui pourra donc être amenée à être élargie par avenant en fonction des évolutions du projet de territoire.

3.2.1 – Freyming-Merlebach

Il se dessine autour de ses deux quartiers :

- Le quartier de Merlebach : concerné prioritairement par les opérations de grande ampleur (éventuelle requalification du centre des Alliés, réhabilitation et nouvelle orientation pour le site de Vouters-Haut, réaménagement de l'espace Houillère, l'Espace Condorcet et la place Sainte-Elisabeth), ce quartier concentre l'offre de services publics, de commerces et d'animations (marché hebdomadaire rue Foch). Le périmètre tient bien évidemment compte de l'amélioration de l'habitat sur ce quartier, plus particulièrement sur les rues Kloster, Colson et le début de la rue de Forbach.

- Le quartier de Freyming sera principalement concerné par les opérations liées à l'habitat et le traitement de la vacance commerciale : avenue Erckmann Chatrian et sa prolongation, l'avenue Raymond Poincaré (jusqu'au Square Saint-Maurice). En effet, le commerce dans ce quartier se limite principalement à la présence d'un Carrefour Contact, quelques commerces en face, et un linéaire rue Erckmann Chatrian sur environ 250 mètres (au lieu d'un kilomètre par le passé, avant la fin de l'exploitation minière). Une opération de requalification de l'entrée de quartier (carrefour rue du Vieux Lavoir / Avenue Emile Huchet) est également à prévoir.

3.2.2 – Hombourg-Haut

Le périmètre reprend notamment le centre-bourg autour de l'Hôtel de Ville, le quartier du Vieux-Hombourg, le périmètre de l'ancienne gare (bâtiment), le pôle commercial (ancien Netto) qui est un axe stratégique pour la ville. Il se prolonge le long du CD 603 concerné au premier chef par les opérations d'amélioration de l'habitat. Un zoom sur le secteur de l'étang de la Papiermühle complète ce périmètre principal.

3.2.3 – Farébersviller

Le périmètre de Farébersviller englobe une partie de la cité autour de l'Hôtel de Ville, où sont regroupées une grande partie des opérations de revitalisation. Il se poursuit au sud du CD 910 pour inclure la réalisation d'un papy loft et l'aménagement de l'étang du Bruskir.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 1.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du PTRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2 Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, sont listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de FREYMING-MERLEBACH, HOMBOURG-HAUT et FAREBERSVILLER assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté de Communes de FREYMING-MERLEBACH s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les collectivités signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club,
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés. La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :
 - o Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières
 - o Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics)

- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opération de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers,
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale),
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4 Engagements de la Région Grand Est

La Région Grand Est, en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

S'agissant plus particulièrement de la commune de Freyming-Merlebach, elle a été identifiée comme centralité urbaine dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire ; quant à Farébersviller, elle a été identifiée comme centralité rurale dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire.

A travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien, visant à aider les communes urbaines et rurales à développer ou à rétablir leurs fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation. Elle mobilisera également pour ces collectivités, le cas échéant, les crédits de la Banque des Territoires dont elle a la gestion dans le cadre du programme national de l'Etat Petites villes de demain.

6.5 Engagements du Département de la Moselle

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité, mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, étudiera les actions visées par le programme en fonction des dispositifs adoptés par le Conseil Départemental.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à étudier de manière particulière les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département s'engage à participer au réseau des partenaires du programme, à mobiliser ses services et ses filiales notamment MATEC (Moselle Agence Technique), CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement), SODEVAM (Société de Développement et Aménagement de la Moselle) et en partenariat avec les EPCI, Moselle Attractivité et Moselle Fibre et ses politiques en vigueur en particulier le dispositif AMBITION MOSELLE.

6.6 Engagement des autres opérateurs publics

Des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-6-1. Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE)

L'EPFGE s'engage à accompagner les centres-bourgs cibles d'une part, et la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach d'autre part, sur les projets qui pourraient le concerner dans le cadre notamment de son Programme Pluriannuel d'Intervention sur la période 2020-2024.

Cet accompagnement pourra prendre la forme d'un apport/soutien en ingénierie, en particulier sur les thématiques de maîtrise foncière, ou par la conduite d'études de programmation et travaux de purge et curetage. Chaque projet sera examiné individuellement et accompagné dans la mesure de ses moyens techniques et financiers. Une convention opérationnelle sera signée, le cas échéant, entre la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, la ou les commune(s) cible(s) et l'EPFGE. L'intervention de l'EPFGE est complémentaire à celles déjà mobilisées ou en cours de mobilisation.

6.7 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de pilotage. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites Villes de Demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Elle est constituée de deux comités : technique et pilotage

- Le comité technique est composé comme suit :
 - La Direction Générale des Services des communes de Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Farébersviller (si concernée)
 - la Direction Générale des Services de la communauté de communes de Freyming-Merlebach
 - La Direction Départementale des Territoires
 - la Banque des Territoires
 - la Région Grand Est
 - le Département de la Moselle
 - la cheffe de projet PVD

- le comité de pilotage est composé quant à lui par :
 - le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Forbach/Boulay-Moselle
 - le Président de l'intercommunalité
 - le Maire de la Commune de Hombourg-Haut (si concerné),
 - le Maire de la Commune de Farébersviller (si concerné),
 - le troisième adjoint au Maire de la Commune de Freyming-Merlebach (si concerné),
 - la direction générale des services des communes de Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Farébersviller
 - la direction générale des services de la communauté de communes de Freyming-Merlebach
 - la Banque des Territoires
 - la Région Grand Est
 - le Département de la Moselle
 - la Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial au sein de la Préfecture de la Moselle
 - l'ANAH
 - la cheffe de projet PVD

Il pourra être complété, autant que de besoin, par les organismes suivants :

- l'EPFGE
- Le CAUE
- CDC Habitat
- VIVEST
- La CCI
- La CMA

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;

- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 – Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 – Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque orientation sont précisés en annexe.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique

de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 – Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de XXX à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Strasbourg.

Signé à _____, le _____
En 9 exemplaires

Communauté de Communes de
Freyming-Merlebach

Etat

ANAH

Le Président,
Pierre LANG

Le Préfet de la Moselle
Laurent TOUVET

La déléguée adjointe
de l'ANAH en Moselle,
Maud BADUEL

Commune de Freyming-Merlebach Commune de Hombourg-Haut Commune de Farébersviller

Troisième Adjoint,
Daniel MAYER

Le Maire,
Laurent MULLER

Le Maire,
Laurent KLEINHENTZ

Conseil Régional du Grand Est

Conseil Départemental
de la Moselle

Banque des Territoires / CDC

Le Président,
Franck LEROY

Le Président,
Patrick WEITEN

La Directrice Régionale Grand Est,
Magali DEBATTE

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – Plan des périmètres d'intervention ORT

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Localisation des projets en centres-bourgs

Annexe 4 – Maquette financière

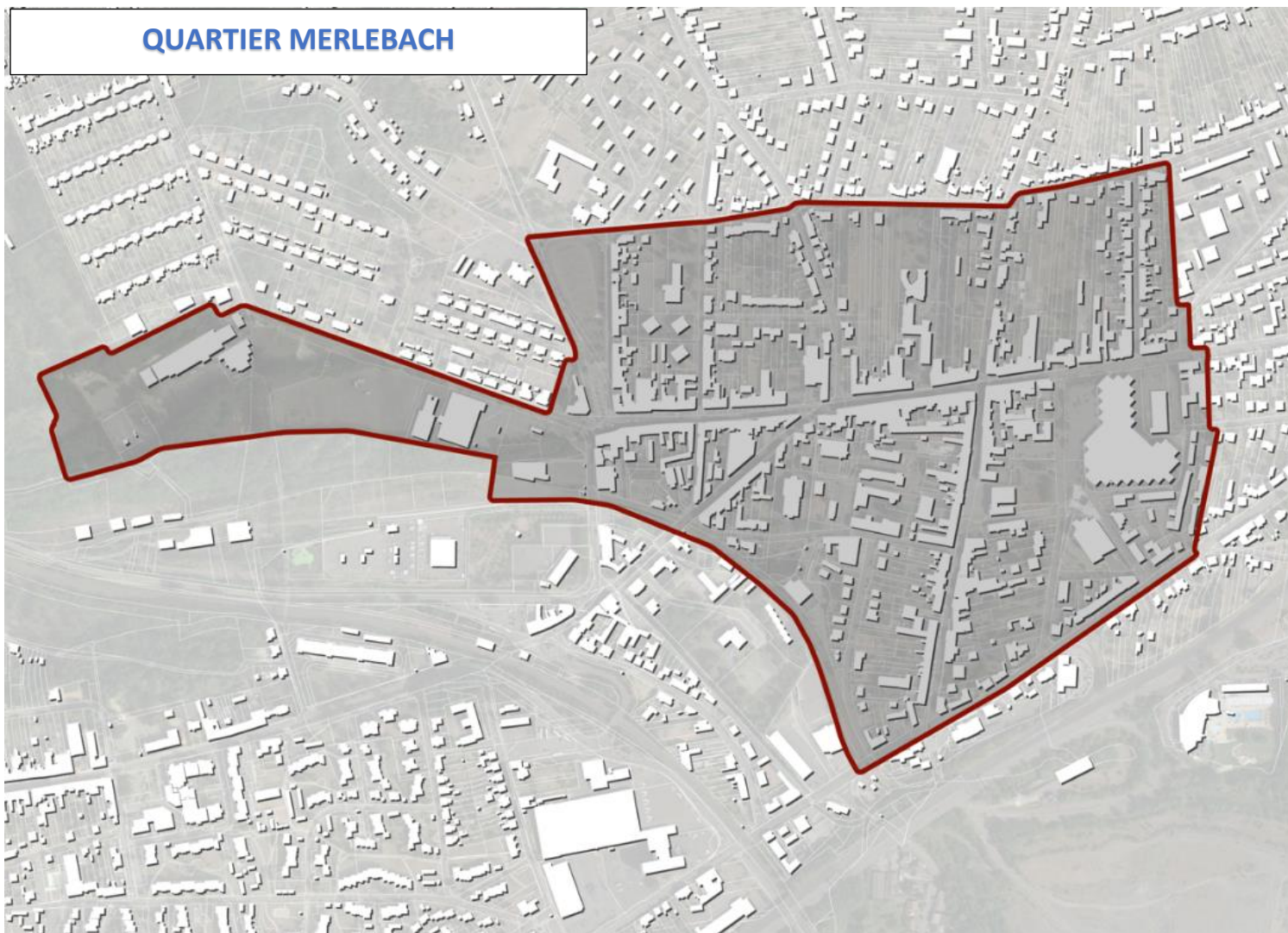
Les plans de financement présentés dans la maquette financière sont indicatifs et ne sauraient engager financièrement et juridiquement l'Etat ou les partenaires financiers du programme (Région, Département, Banque des Territoires, EPFGE, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Communauté Européenne). Chaque demande de subvention devra être déposée selon les règles propres à chaque dispositif. Elle sera orientée vers le fonds le plus approprié, en fonction de son éligibilité et des enveloppes budgétaires disponibles, et fera l'objet d'une instruction et d'une décision individuelle, après consultation ou avis des comités de programmation dédiés.

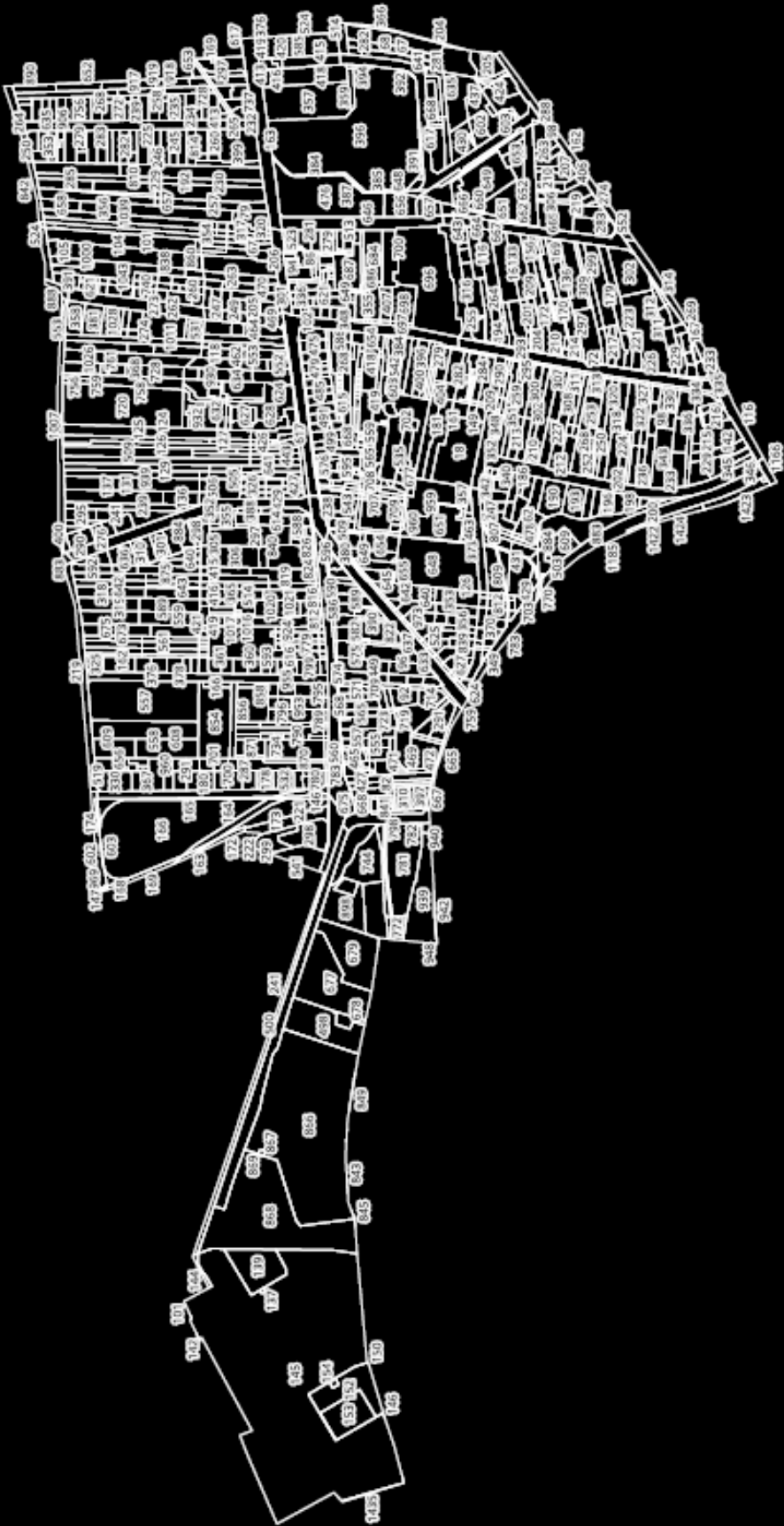
Annexe 5 – Résultats attendus du programme

ANNEXE 1 - PLANS DES PERIMETRES ORT

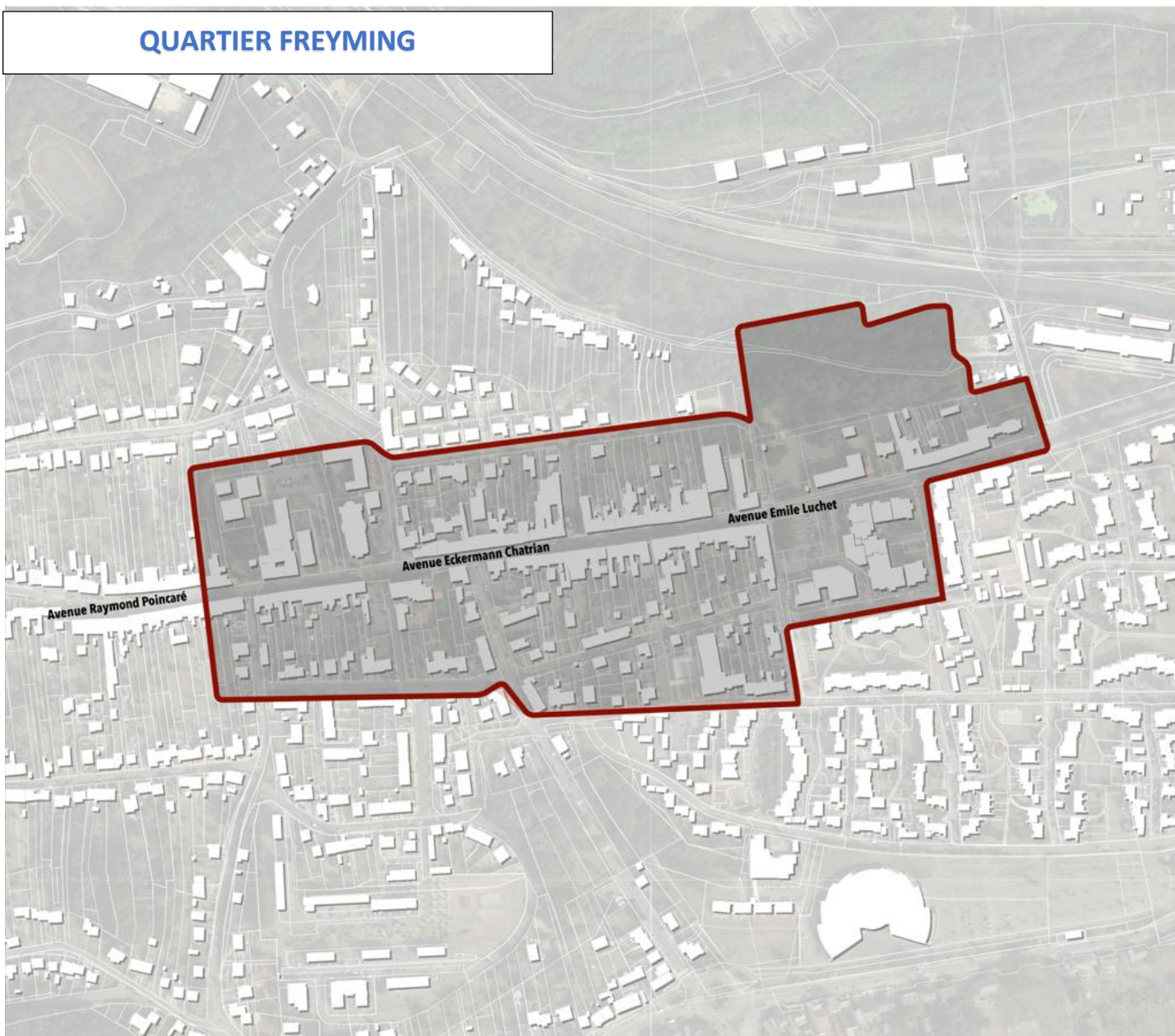
FREYMING-MERLEBACH

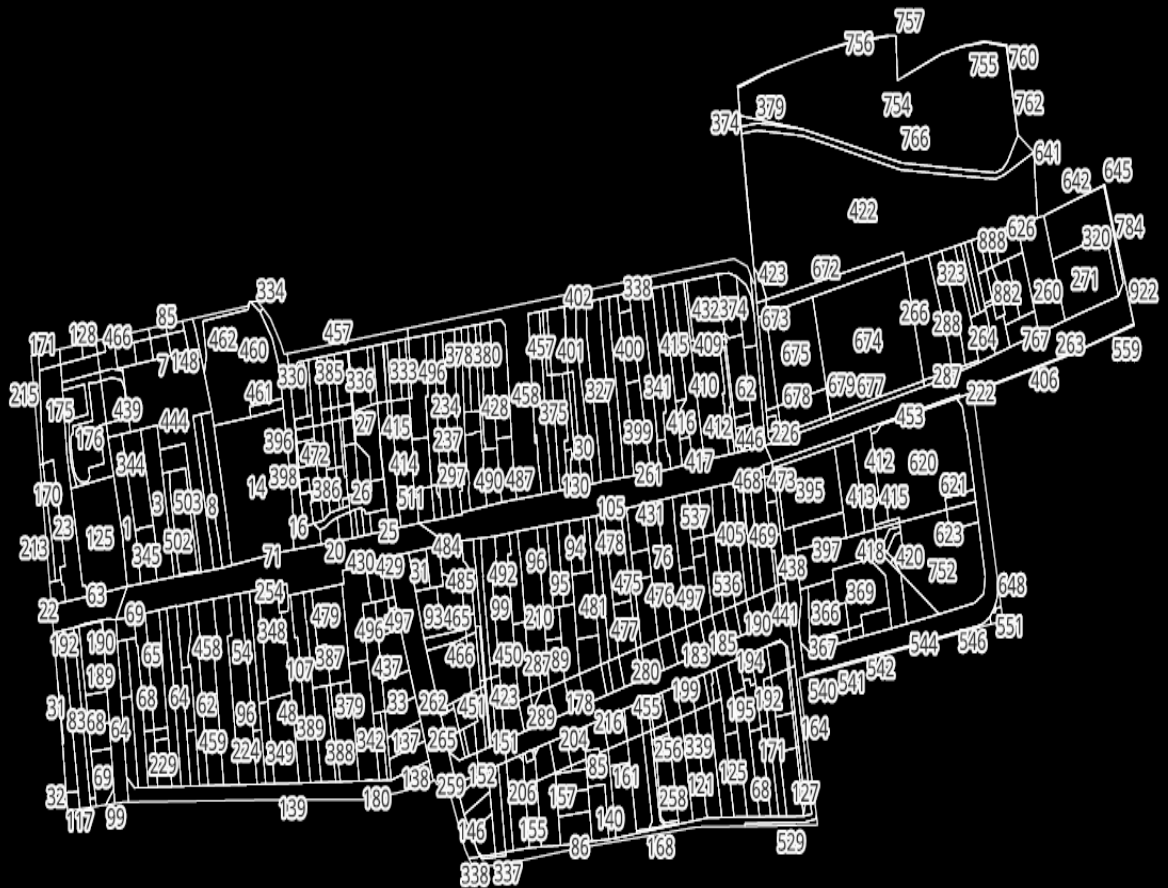
QUARTIER MERLEBACH



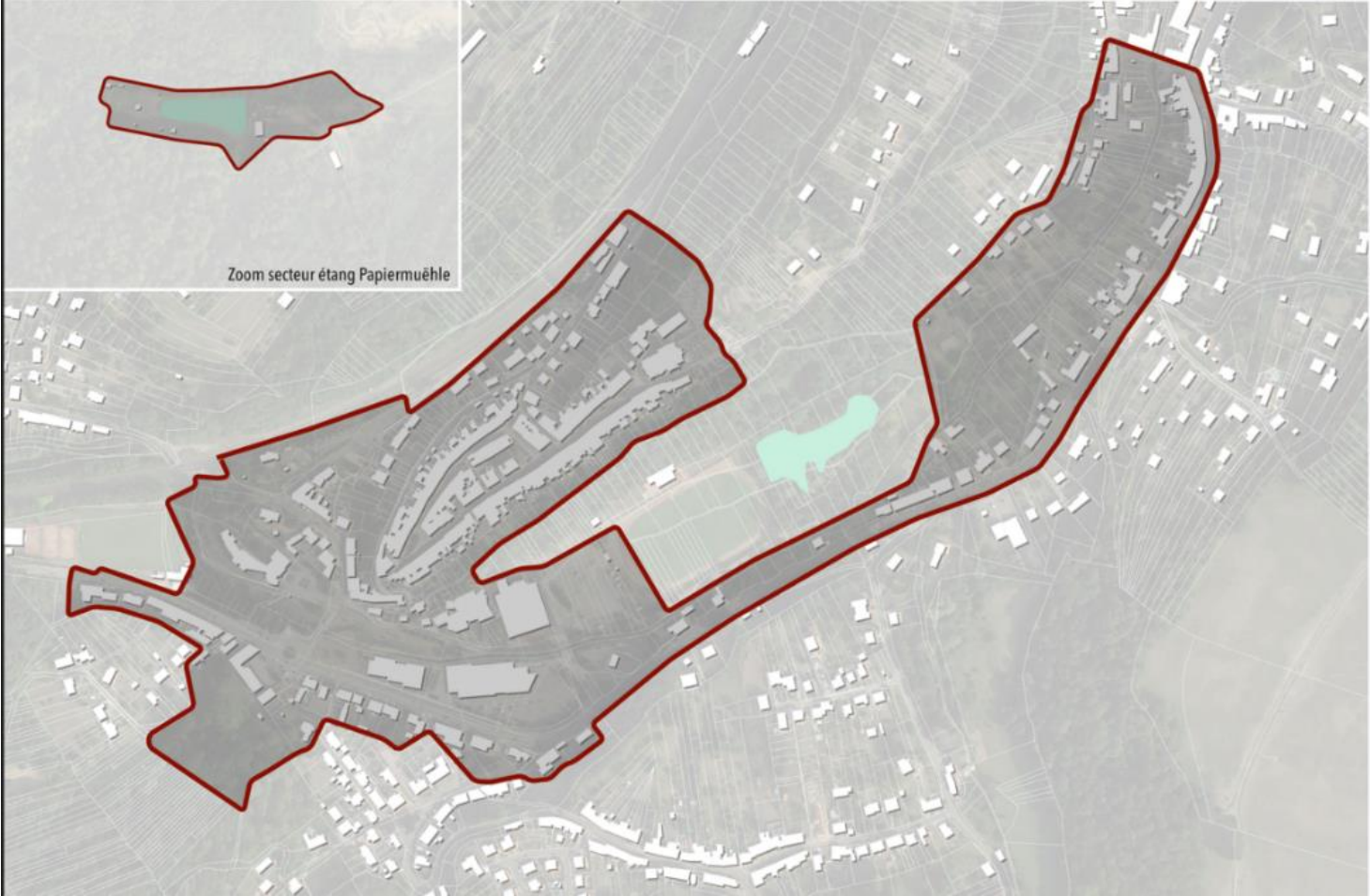


QUARTIER FREYMING

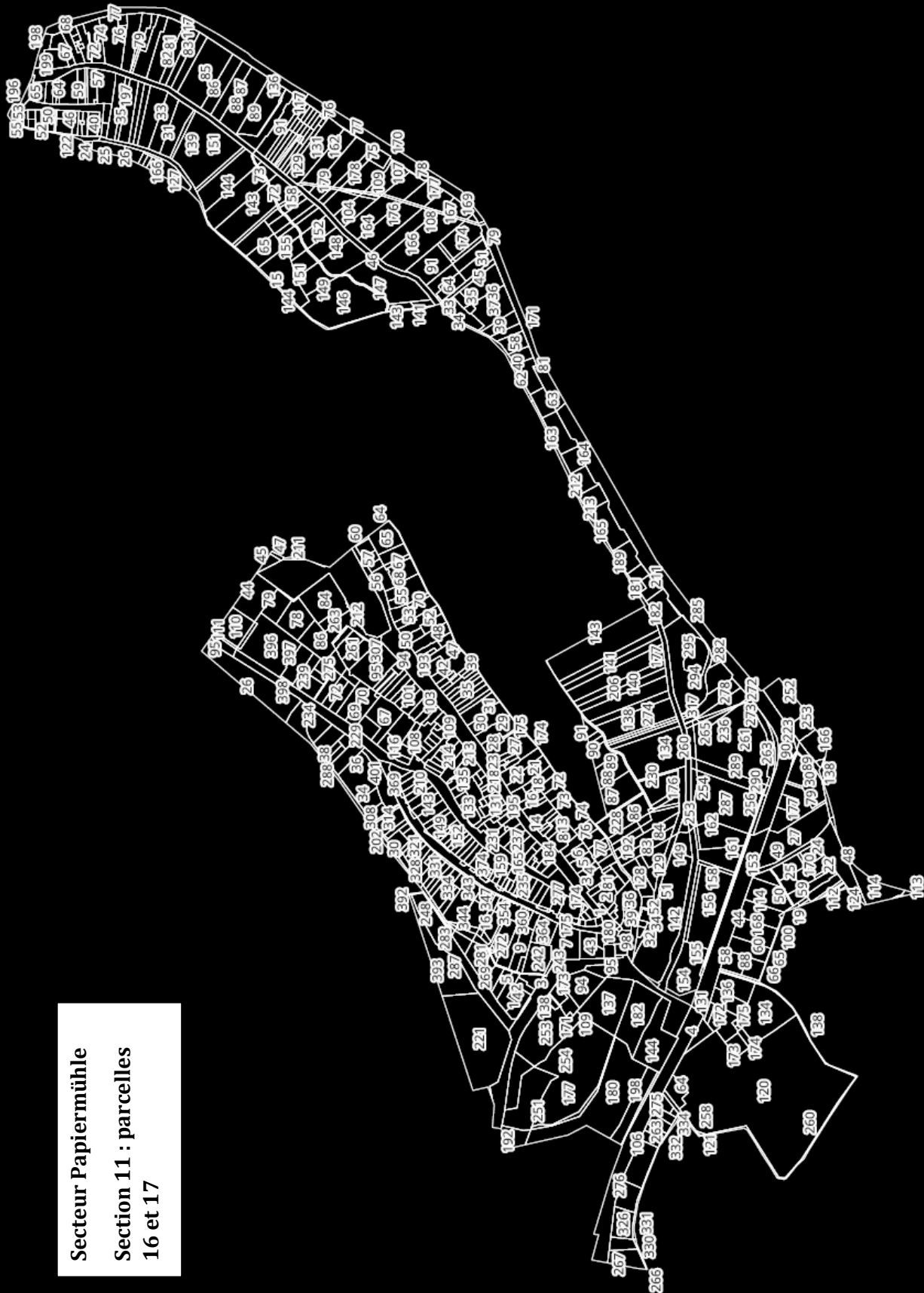




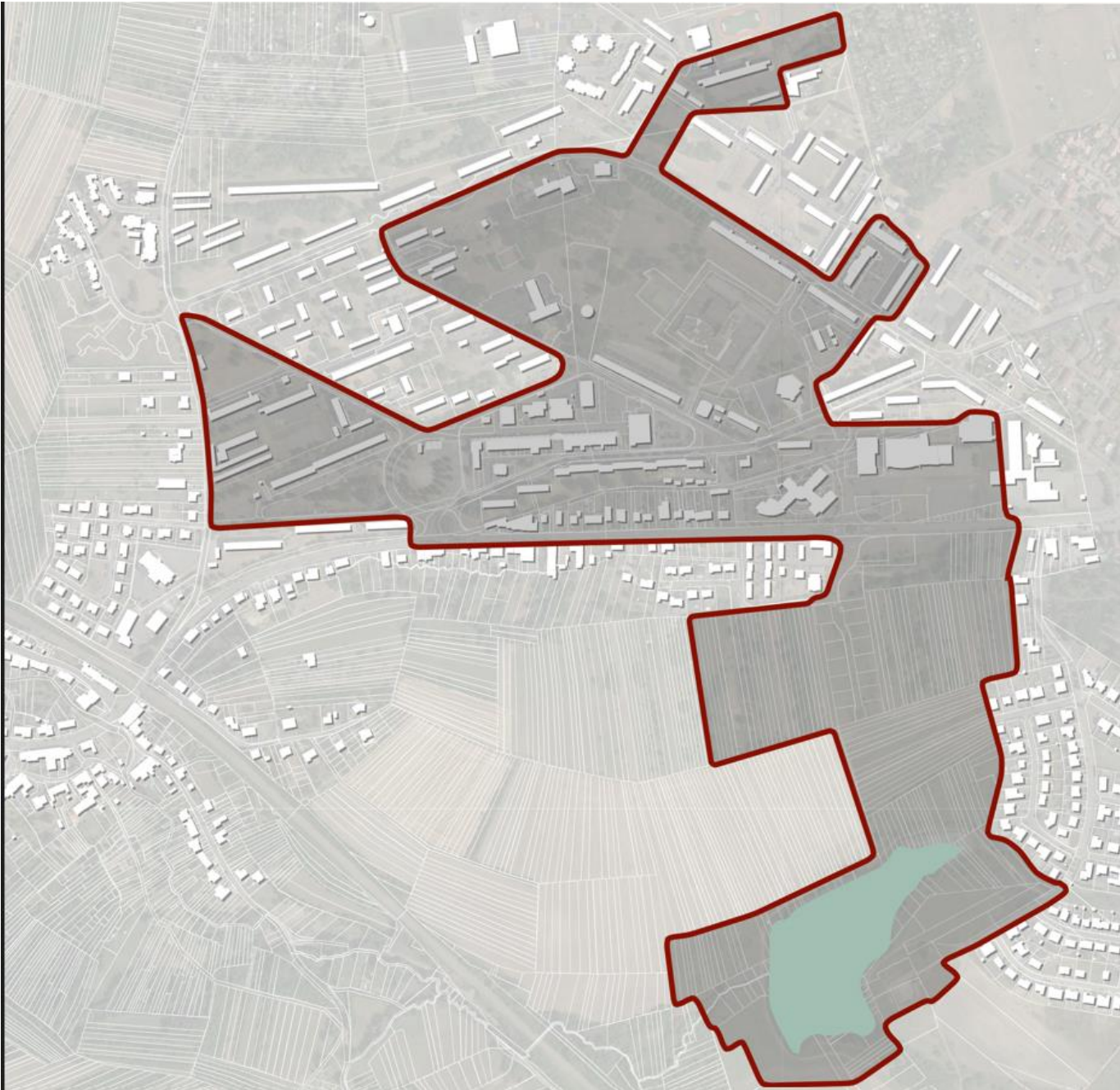
HOMBOURG-HAUT

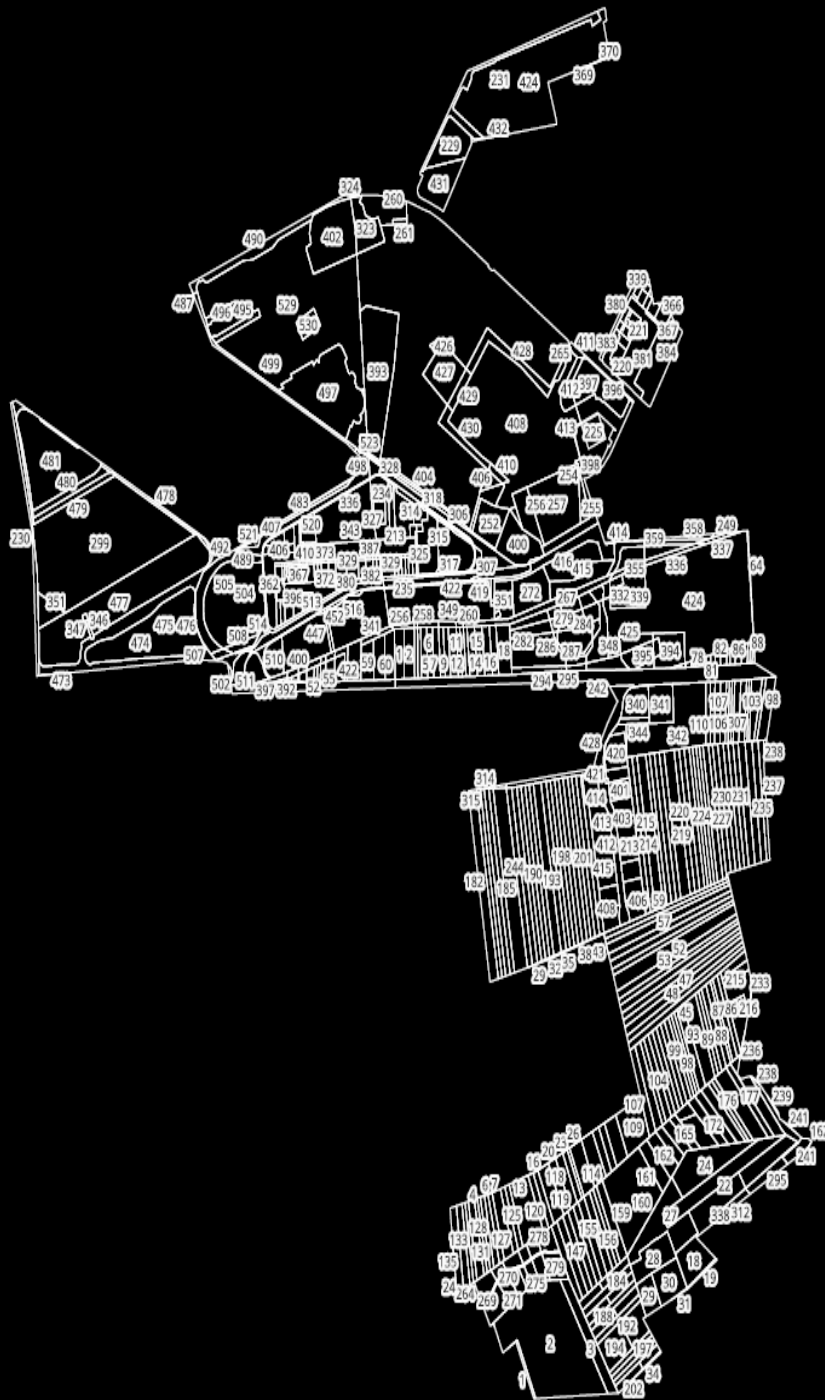


Secteur Papiermühle
Section 11 : parcelles
16 et 17



FAREBERSVILLER





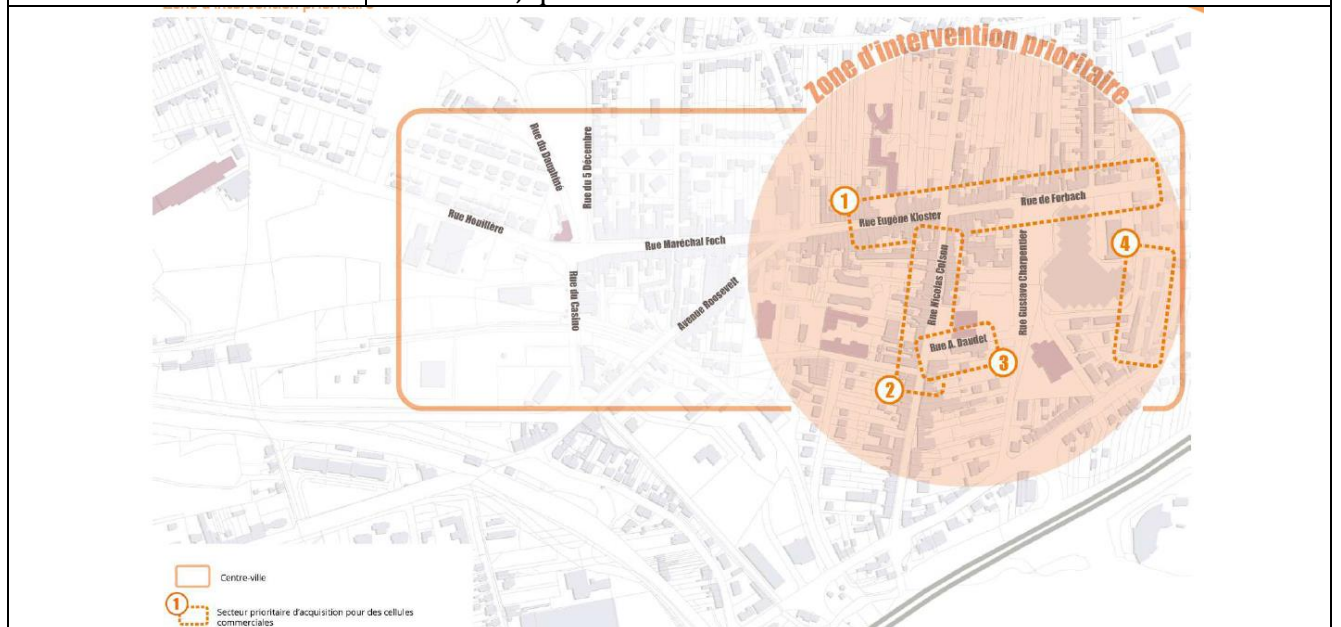
ANNEXE 2 – LES FICHES ACTIONS

FICHE ACTION N°1.1.01 FM S'APPROPRIER ET RELAYER LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	
Orientation stratégique	1 – CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.1 – Amélioration et diversification de l'offre de logements
Action nom	S'APPROPRIER ET RELAYER LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
Action n°	1.1.01 FM
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maîtres d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach / CCFM
Description de l'action	<p>Cette action a un double objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de logement au centre-ville - Limiter le départ de certains ménages du centre-ville <p>La revitalisation du centre-ville implique de mettre en place une feuille de route du repérage des situations d'habitat indigne afin in fine de traiter les situations les plus préoccupantes. A ce jour, de nombreux outils et partenariats existent déjà sur le Département de la Moselle. Ils nécessitent d'être davantage appropriés et relayés à l'échelle locale :</p> <p>-Demander aux personnes remontant une situation d'habitat indigne potentielle de remplir la grille de signalement élaborée par le PDLHND57 (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Décent) afin d'identifier s'il s'agit d'une situation d'habitat indigne ou de non décence</p> <p>Le PDLHND57, installé depuis le 30 mars 2016 a vocation à être le lieu où se conduit la politique de terrain de lutte contre l'habitat indigne, et où les actions des uns et des autres se coordonnent pour l'atteinte des objectifs suivants : résorber l'habitat indigne et non décent, améliorer la situation des occupants des logements indignes, constituer une ressource locale à destination des différents acteurs, sensibiliser, informer et assister les collectivités locales.</p> <p>Les agents communaux (agents d'accueil, travailleurs sociaux du CCAS, ...) pourront accompagner les locataires indiquant se trouver en situation d'indignité ; afin de former les agents communaux à l'accompagnement des ménages et la reconnaissance des différentes solutions, une journée de formation pourra être envisagée par l'ADIL. Les locataires pourront également être mis en lien avec le Conseiller Juriste Référent de l'ADIL57.</p> <p>La commune recevra la confirmation du signalement par le PDLHND et la nature de la situation (habitat indigne, non-décence). Les actions</p>

	<p>à engager dépendront donc de la nature et du degré d'urgence de la situation.</p> <p>-Poursuivre la reconnaissance de terrain des situations et le travail d'information aux ménages Afin d'identifier des situations qui ne seraient pas signalées par les ménages (faute de connaissance de leur droit et devoir de locataires/propriétaires occupants en grande difficulté), le travail de repérage de terrain des situations d'habitat complexe sera poursuivi par les services communaux. Les situations pourront également être identifiées par les travailleurs sociaux de la commune, sans que le ménage n'évoque forcément de lui-même le sujet.</p> <p>-Constater l'insalubrité lors d'une enquête de terrain (compétence dévolue à la seule ARS) Afin de constater l'insalubrité, le Maire devra engager une enquête de terrain. Celle-ci implique de maîtriser certaines compétences techniques et pourrait être réalisée par le prestataire de l'OPAH (SOLIHA) dans le cadre d'un avenant.</p> <p>-Engager les procédures nécessaires Tout au long de la démarche, les élus et services pourront solliciter l'appui technique de l'ADIL qui pourra les conseiller et les orienter.</p>
Partenaires techniques	Les membres du PDLHND ADIL SOLIHA
Dépenses prévisionnelles	Visite par un opérateur pour constater les situations et rédaction d'un bref rapport : 1 journée, soit 400 € par visite Une journée de formation animée par l'ADIL aux agents d'accueil et travailleurs sociaux : 650 € Mobilisation de temps de suivi des procédures
Cofinancement	/
Calendrier	Action démarrée
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de grilles de signalement remplies Nombre de situations d'habitat indigne repérées Nombre d'enquêtes de terrain réalisées Nombre de procédures engagées
Conséquence sur la fonction de centralité	L'augmentation du niveau de qualité du logement au sein de la commune, qui est un facteur fort d'attractivité

FICHE ACTION N°1.1.02 FM	
METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE GLOBALE ET HIERARCHISEE DE LUTTE CONTRE LA VACANCE AFIN D'EVITER LES INTERVENTIONS AU COUP PAR COUP	
Orientation stratégique	1 – CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.1 – Amélioration et diversification de l'offre de logements
Action nom	METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE GLOBALE ET HIERARCHISEE DE LUTTE CONTRE LA VACANCE AFIN D'EVITER LES INTERVENTIONS AU COUP PAR COUP
Action n°	1.1.02 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>Afin de revaloriser l'image du centre (en limitant la sensation de bâtiments abandonnés) et de produire une nouvelle offre de logements sans extension urbaine, il apparaît important de mettre en place une stratégie globale et hiérarchisée de lutte contre la vacance et éviter les interventions au coup par coup.</p> <p>Les objectifs poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Lutter contre la vacance -Remettre sur le marché les logements vacants -Favoriser la production de logements en renouvellement urbain -Eradiquer l'image d'une ville à l'abandon et revaloriser le centre-ville <p>Cette stratégie implique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -mettre en place une stratégie de repérage, de suivi et d'intervention hiérarchisée des logements vacants -favoriser les opérations d'acquisition-amélioration avec les investisseurs publics ou privés via un travail partenarial et technique. <p>Pour ce faire, il y aura lieu de mettre en place une stratégie de repérage, de suivi et d'intervention hiérarchisée des logements vacants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -fiabiliser une base de données des logements potentiellement vacants et définir des priorités en matière de remobilisation -confirmer les situations de vacance et identifier les raisons empêchant la remise sur le marché du bien -engager des actions incitatives dans le cas des situations nécessitant un suivi et des situations en déblocage simple -engager une intervention publique pour participer au déblocage foncier et/ou contraindre les propriétaires à agir. <p>En parallèle, il faudra favoriser les opérations d'acquisition-amélioration avec les investisseurs publics ou privés via un travail partenarial et technique</p>
Partenaires techniques	DDT ADIL

	SOLIHA CCFM
Dépenses prévisionnelles	Le coût de l'étude est estimé à 25 000 € (si prestataire extérieur)
Cofinancement	Région Grand Est ANAH
Calendrier	A démarrer dès la signature de la convention ORT et après discussion avec la CCFM <ul style="list-style-type: none"> - 2ème semestre 2023 : Modification du périmètre du FIL - 2024 : Mise en œuvre de la prime à l'accession à la propriété par la commune de Freyming-Merlebach
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements vacants remis sur le marché Nombre de logements remis sur le marché grâce à une opération d'acquisition-amélioration
Conséquence sur la fonction de centralité	L'augmentation du niveau de qualité du logement au sein de la commune, qui est un facteur fort d'attractivité



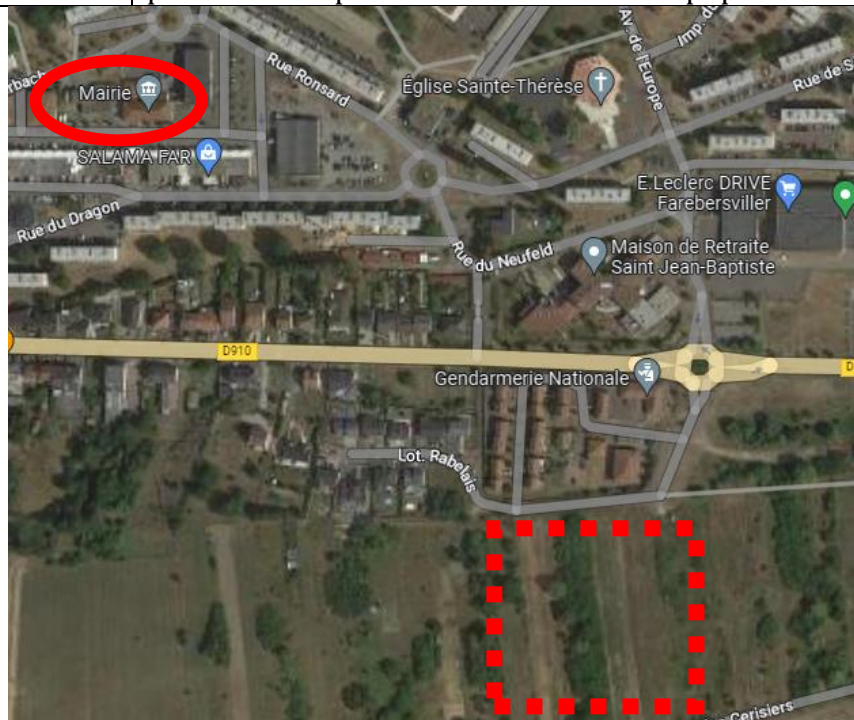
FICHE ACTION N°1.1.03 FM IDENTIFIER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE OPERATION DE CENTRE-VILLE	
Orientation stratégique	1 - CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.1 - Amélioration et diversification de l'offre de logements
Action nom	IDENTIFIER LES CONDITIONS DE REUSSITE D'UNE OPERATION DE CENTRE-VILLE
Action n°	1.1.03 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach (étude de faisabilité)
Description de l'action	<p>Construit en 1979, le site des Alliés est aujourd'hui une friche commerciale en copropriété qui nécessite une intervention complète (démolition/reconstruction) permettant de développer une opération mixte (logements et commerce) sur un foncier stratégique.</p> <p>L'opération permettra également la mutation de friches dans une démarche vertueuse : dépollution, préservation des terres en limitant l'extension urbaine, impact positif sur le tissu résidentiel voisin, redynamisation du quartier, lien entre les équipements (notamment la salle Gouvy, située sur le même parvis, et l'Hôtel de Ville).</p> <p>Une étude de faisabilité pour la mutation de ce site en entrée de ville Est vient de prendre fin, avec la proposition de trois scénarii.</p> <p>La commune de Freyming-Merlebach n'a pas la maîtrise foncière, en dehors du parking aérien.</p>
Partenaires techniques	Etat ADEME Région Grand Est EPFGE Bureau d'études CDC HABITAT
Dépenses prévisionnelles	Etude de faisabilité : 50 000 € hors taxes Démolition, curage et aménagements extérieurs : environ 5 000 000 € Investissement immobilier : environ 24 000 000 €
Cofinancement	Etude de faisabilité : autofinancement de la commune de Freyming-Merlebach Investissement structurel (démolition et autres) : Commune de Freyming-Merlebach (si maîtrise foncière) - Etat Investissement immobilier : suivant candidatures
Calendrier	A définir si la commune porte l'opération
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements mis sur le marché et taux d'occupation des logements
Conséquence sur la fonction de centralité	Compte-tenu de sa situation géographique, l'ancien centre des Alliés profondément transformé va améliorer qualitativement l'entrée de ville et redonner une belle dynamique d'ensemble à la ville-centre de l'intercommunalité



FICHE ACTION N°1.1.04 FM ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS INDIGNES OU SANS MAITRES	
Orientation stratégique	1 - CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.1 - Amélioration et diversification de l'offre de logements
Action nom	ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS INDIGNES OU SANS MAITRES
Action n°	1.1.04 FM
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>Le projet consiste à résorber le ratio de biens immobiliers insalubres ou en situation de péril avec interdiction définitive d'occuper les lieux et de lutter contre les immeubles abandonnés ou sans maîtres portant respectivement préjudice aux occupants et à la revitalisation de la commune.</p> <p>Les procédures habitat indigne (mise en sécurité, insalubrité) relevant du CCH et du Code de la Santé Publique et les procédures relatives aux biens sans maître (cf article L1123-1 du CG3P) ou aux biens en état d'abandon manifeste (cf articles L2243-1 à 2243-4 du CGCT) sont distinctes.</p> <p>Le projet se limiterait à un secteur restreint à plusieurs rues des centres des quartiers de Freyming et de Merlebach ainsi que sur les rues composant la voirie départementale, en ciblant plus particulièrement les bâtiments clés situés sur les axes de circulation, les rues traversantes et les centres-villes.</p> <p>Cette action se fonde sur le constat de diagnostic réalisé et qui met en relief un taux de logements indignes, d'immeubles abandonnés et de vacance important. Conformément au PLH, la commune entend lutter contre cet effet et s'inscrit par cet engagement dans le cadre du programme PVD.</p>
Partenaires techniques	Les membres du PDLHND Préfecture – Direction des collectivités locales (procédure d'état d'abandon manifeste)
Dépenses prévisionnelles	/
Cofinancement	/
Calendrier	Action démarrée
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de biens acquis
Conséquence sur la fonction de centralité	La résorption de l'habitat indigne participe à l'amélioration globale de la ville et valorise financièrement les habitats voisins

**FICHE ACTION N°1.1.05 FAR
CONSTRUCTION D'UN PAPY LOFT**

Orientation stratégique	1 - CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.1 - Amélioration et diversification de l'offre de logements
Action nom	CONSTRUCTION D'UN PAPY LOFT
Action n°	1.1.05 FAR
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maîtres d'ouvrage	Commune de Farébersviller et CDC HABITAT
Description de l'action	La construction de 7 lots pavillonnaires pour 20 maisons sénior est prévue au sud de la route CD 910, à proximité des lotissements Rabelais 1 et 2. Ce projet répond à une demande grandissante d'une partie de la population. Afin de pouvoir démarrer l'opération, la commune de Farébersviller vient de se rendre propriétaire d'une partie du foncier identifié et nécessaire à sa réussite.
Partenaires techniques	CDC HABITAT
Dépenses prévisionnelles	Le coût prévisionnel est estimé à 4 000 000 €
Cofinancement	L'opération est portée par CDC HABITAT
Calendrier	Le démarrage se fera au plus tôt, à la maîtrise totale du foncier nécessaire
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux d'occupation
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de diversifier l'offre d'habitat en centre-bourg et de répondre à une forte demande pour ce type de logements qui prend en compte le vieillissement de la population du territoire



FICHE ACTION N°1.1.06 CCFM ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR RENOUVELLEMENT URBAIN	
Orientation stratégique	1 – CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L’HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.1 – Amélioration et diversification de l’offre de logements
Action nom	ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR RENOUVELLEMENT URBAIN
Action n°	1.1.06 CCFM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>Une OPAH (Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat) a été mise en place à l’échelle intercommunale. La convention a été signée en mars 2021 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 jusqu’au 31 décembre 2023. Le diagnostic de l’étude groupée doit permettre aux élus du territoire de valider la pertinence de mettre en place une OPAH RU, validée par une étude pré-opérationnelle. Le cahier des charges pour désigner le cabinet qui la réalisera est en cours de rédaction.</p> <p>L’objectif est de traiter par une intervention globale les zones urbaines et sociales les plus difficiles en mobilisant des dispositifs incitatifs voire coercitifs (c’est-à-dire des interventions de recyclage foncier ou immobilier sous maîtrise d’ouvrage publique ex. RHI/THIRORI) pour rénover prioritairement les immeubles dégradés ou indignes qu’ils soient vacants ou occupés.</p>
Partenaires techniques	Etat ANAH Bureau d’études
Dépenses prévisionnelles	Etude : marché non attribué Investissement et animation : à définir après étude
Cofinancement	Etude : 50 % pris en charge par l’ANAH
Calendrier	Début et fin : 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements réhabilités
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de renforcer la fonction résidentielle des centres-bourgs

FICHE ACTION N°1.1.07 CCFM PROLONGATION DU PLH	
Orientation stratégique	1 – CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L’HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.1 – Amélioration et diversification de l’offre de logements
Action nom	PROLONGATION DU PLH
Action n°	1.1.07 CCFM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
Description de l’action	Un Plan Local de l’Habitat est actuellement en cours au sein de l’intercommunalité, sur la période 2019-2024. Il prend donc fin l’année prochaine et sera renouvelé suivant le bilan qui sera effectué dans le courant de l’année 2023. Pour mémoire, les objectifs fixés étaient : -La stabilité démographique à 20 ans, -Une résorption de la vacance en stabilisant le taux autour de 8 % -Une requalification du parc existant (privé et social) pour répondre aux besoins en résidences principales dans les centres urbains et les centres bourgs
Partenaires techniques	Etat ANAH AGURAM
Dépenses prévisionnelles	Bilan et préconisations : 25 000 € HT
Cofinancement	/
Calendrier	Début et fin : 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	Production de logements sur la période
Conséquence sur la fonction de centralité	

FICHE ACTION N°1.2.01 FM REPENSER LE SYSTEME D'AIDE LOCAL A L'ACQUISITION/AMELIORATION DE LOGEMENTS DEGRADES DE CENTRE-VILLE	
Orientation stratégique	1 – CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.2 – Réduction de la facture énergétique des logements
Action nom	REPENSER LE SYSTEME D'AIDE LOCAL A L'ACQUISITION/AMELIORATION DE LOGEMENTS DEGRADES DE CENTRE-VILLE
Action n°	1.2.01 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>La CCFM a mis en place un Fonds d'Intervention Logement dont l'objectif stratégique est de favoriser les opérations d'acquisition-amélioration en centre-ville portées par des bailleurs sociaux et par des propriétaires individuels primo-accédants. A ce jour, le périmètre au sein duquel les bailleurs et primo-accédants peuvent mobiliser cette aide est peu précis, le document indique « les centres-urbains et centres-bourgs ». Par ailleurs, le versement des aides n'intervient qu'en complément des aides versées par l'ANAH au titre des travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé. Les aides de la CCFM sont octroyées dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget avec un objectif global de 20 logements/an dont 15 au titre du logement locatif et 5 pour de l'acquisition. Pour les bailleurs sociaux, l'aide est limitée à 5 logements par an et par bailleur pour une opération d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction. Le montant de l'aide maximum est de 5000 €/logement. Pour les primo-accédants, le montant de l'aide est de 5000 €/logement pour un projet comportant un bouquet de travaux minimum de 30 000 €.</p> <p>L'objectif est de favoriser la rénovation et l'adaptation des logements de centre-ville en incitant les ménages et les bailleurs sociaux à s'engager dans des opérations d'acquisition-amélioration et de démolition-reconstruction.</p> <p>Le FIL étant peu connu et peu mobilisé, en complément des actions de communication, il est proposé de modifier les aides locales octroyées en :</p> <ul style="list-style-type: none"> -engageant avec la CCFM une réflexion sur l'intérêt de restreindre le périmètre d'application du FIL aux seules communes retenues dans le cadre du programme PVD et préciser les limites du périmètre du centre-ville de Freyming-Merlebach. L'objectif est ainsi de focaliser les aides sur les zones à enjeux -envisageant la mise en œuvre d'un coup de pouce financier communal sous forme de prime à l'accession à la propriété de logements anciens (plus de 20 ans) et vacants depuis plus d'un an au sein du périmètre du centre-ville, sans critères de ressources et d'éligibilité aux aides de l'ANAH. Il peut ainsi être envisagé une prime

	de 2500 € / logement dans la limite d'une enveloppe annuelle de 37 500 €, soit un objectif de 15 accessions accompagnées par an. S'agissant des acquisitions dans une visée locative, l'instauration du permis de louer sous le régime de l'autorisation préalable à la mise en location pourrait constituer un bon complément.
Partenaires techniques	Bailleurs sociaux CCFM
Dépenses prévisionnelles	37500 € par an, à reconduire annuellement pour 3 ans (2023 à 2026) a minima
Cofinancement	/
Calendrier	A démarrer dès la signature de la convention ORT et après discussion avec la CCFM Modification du périmètre du FIL : 1 ^{er} semestre 2023 Mise en œuvre de la prime à l'accession à la propriété par la commune de Freyming-Merlebach
Indicateurs de suivi et évaluation	Suivi du nombre de dossiers de demande – objectif : 15 par an
Conséquence sur la fonction de centralité	L'augmentation du niveau de qualité du logement au sein d'une commune, qui est un facteur fort d'attractivité

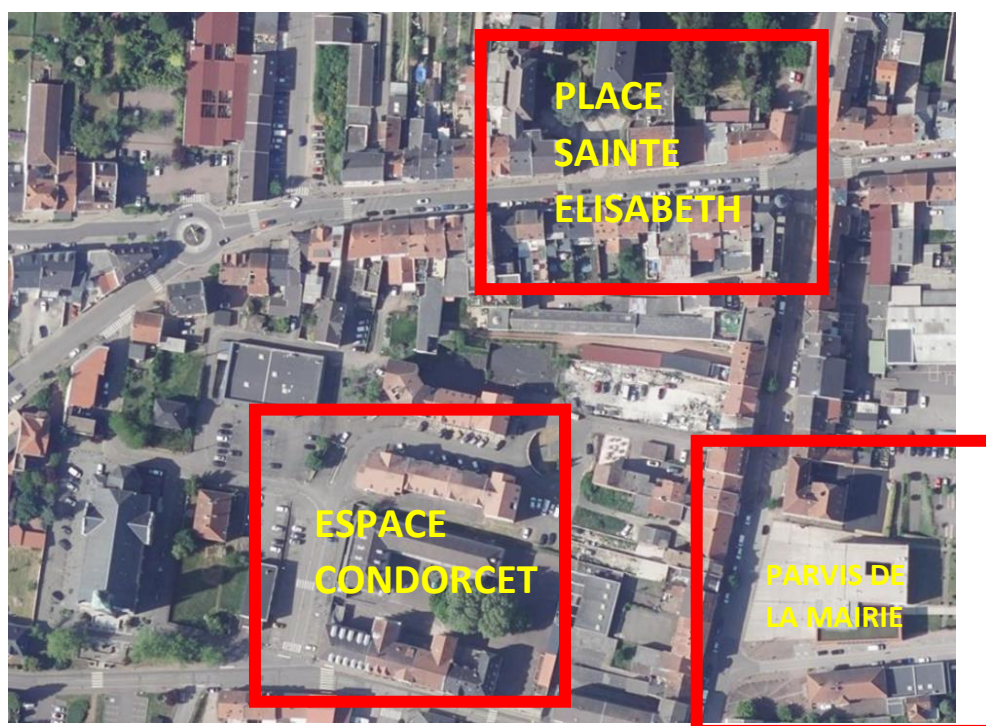
FICHE ACTION N°1.2.02 FM RENFORCER LES ACTIONS DE COMMUNICATION VERS LES MENAGES SUR LES DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR LES PROJETS DE RENOVATION/ADAPTATION	
Orientation stratégique	1 – CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L’HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.2 – Réduction de la facture énergétique des logements
Action nom	RENFORCER LES ACTIONS DE COMMUNICATION VERS LES MENAGES SUR LES DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR LES PROJETS DE RENOVATION/ADAPTATION
Action n°	1.2.02 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	L’objectif de cette action est de favoriser la rénovation et l’adaptation des logements de centre-ville via une meilleure mobilisation des ménages des dispositifs de droit commun préexistants. Pour ce faire, il apparaît nécessaire d’engager plusieurs actions de communication afin de mieux les faire connaître : -Proposer une session d’information à destination des professionnels de l’immobilier -Renforcer la communication sur ces dispositifs sur les canaux d’information locaux : journal de la commune, site internet de la commune et de l’intercommunalité
Partenaires techniques	ADIL SOLIHA
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer
Cofinancement	/
Calendrier	A démarrer dès la signature de la convention ORT
Indicateurs de suivi et évaluation	Suivi du nombre de sessions d’information à destination des professionnels et nombre de publications sur le sujet
Conséquence sur la fonction de centralité	La prise en compte des enjeux énergétiques par les particuliers et les professionnels de l’immobilier est un élément déclenchant dans les opérations citées. L’augmentation du niveau de qualité du logement au sein de la commune est un facteur fort d’attractivité.

FICHE ACTION N°1.2.03 CCFM PROLONGATION DE L'OPAH	
Orientation stratégique	1 - CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-BOURG 1.2 - Réduction de la facture énergétique des logements
Action nom	PROLONGATION DE L'OPAH
Action n°	1.2.03 CCFM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de Freyming-Merlebach
Description de l'action	Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) a été mise en place à l'échelle intercommunale. La convention a été signée en mars 2021 pour une entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, avec prolongation possible jusqu'au 31 décembre 2025. A cette date, il sera décidé, et ce en fonction du bilan, de renouveler ou non l'opération.
Partenaires techniques	Etat ANAH CALM
Dépenses prévisionnelles	Etude : marché non attribué Investissement et animation : à définir après étude
Cofinancement	Etude : 50 % pris en charge par l'ANAH
Calendrier	Début : 2026 Fin : 2029
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de logements subventionnés par l'ANAH pour des travaux de rénovation énergétique
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération permettra de renforcer ou de redonner aux centres-bourgs leur fonction résidentielle.

FICHE ACTION N°2.1.01 FM REQUALIFICATION DE L'ESPACE HOUILLERE	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	REQUALIFICATION DE L'ESPACE HOUILLERE
Action n°	2.1.01 FM
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>L'espace Houillère s'inscrit dans la stratégie de requalification de la séquence Ouest de la ville ; il s'agit là de retravailler la rive sud de la rue Houillère et la liaison avec l'espace Vouters (étude de requalification en cours – Fiche action CCFM n°2.1.09 CCFM). En outre, la programmation urbaine du parking des Houillères en un parc urbain intergénérationnel et évènementiel répond à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une démarche de valorisation du patrimoine houiller et une mise en valeur du paysage d'inscription de l'espace Vouters - Une nouvelle liaison piétonnière entre les deux quartiers de Freyming et de Merlebach - Une reconquête urbaine d'un vaste espace aujourd'hui sans vocation et sans fonction au quotidien - Une nouvelle offre d'espaces publics intergénérationnels : équipements récréatifs de loisirs ... - Un espace adapté pour l'organisation de manifestations locales et d'évènements festifs, culturels, associatifs, - Un renforcement de la trame écologique et urbaine <p>Il est à noter que cet espace est inconstructible car situé sur le sillon profond (faille). L'opération consiste de ce fait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager un parc urbain ouvert au public sur le coteau surplombant l'espace des Houillères, - Aménager un playground qui répond à un besoin d'espace adapté, destiné aux jeunes et aux adolescents, - Maintenir l'espace central dégagé et ouvert en un grand espace évènementiel - Concevoir une aire de pique-nique et un belvédère pour mettre en valeur les vues sur la vallée, la ville, l'Eglise Ste Barbe et le Gouvy - Mettre en valeur le belvédère depuis la salle Vouters vers l'Eglise Ste Barbe et le Gouvy
Partenaires techniques	CCFM CAUE
Dépenses prévisionnelles	Une première estimation s'élève à 1 885 000 € et comprend la réfection du revêtement, le playground, le parking (120 m2), le parc du belvédère et l'aménagement mail piéton
Cofinancement	Etat Agence de l'Eau

FICHE ACTION N°2.1.02 FM DONNER A LIRE L'ESPACE CONDORCET ET LA PLACE SAINTE ELISABETH	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	DONNER A LIRE L'ESPACE CONDORCET ET LA PLACE SAINTE ELISABETH
Action n°	2.1.02 FM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>L'espace Condorcet est aujourd'hui un espace public mal identifié et d'une conception complexe, accaparé par les véhicules. Il mérite une mise en valeur (potentiel d'espace public et d'aménagement d'un parvis devant l'école, amélioration de l'espace dévolu aux piétons, réorganisation et offre complémentaire de stationnement automobile) et une meilleure articulation avec le centre-ville commerçant de Freyming-Merlebach au niveau de la rue Kloster (passage Condorcet). Il s'agit d'une réflexion menée en lien avec la restructuration de la place Sainte-Elisabeth au nord de la rue Kloster : le traitement de la place et son aménagement donnent peu de lisibilité à cet espace de respiration dans le tissu bâti du centre-ville.</p> <p>Pour l'espace CONDORCET, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager les abords et le parvis de l'Eglise - Réorganiser et augmenter l'offre de stationnement - Pacifier et sécuriser la traverse de l'espace Condorcet : aménager la rue Pensionnat en voie partagée avec priorités aux piétons et vélos - Aménager un parvis devant l'école pour sécuriser les flux d'entrée et de sortie - Améliorer la lisibilité et la visibilité de la continuité piétonnière entre la rue de l'abbé Heydel et la rue Eugène Kloster - Résidentialiser la résidence Condorcet pour améliorer le cadre de vie des habitants - Aménager un espace vert public et accessible depuis la rue Nicolas Colson afin de répondre aux besoins d'espace vert extérieur dans l'hyper centre de Freyming-Merlebach. <p>Pour la Place Sainte-Elisabeth, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménager un square et dégager l'espace entre la maison de retraite et la rue Eugène Kloster, - Proposer un traitement du sol plus confortable et cohérent pour inscrire la place dans le fonctionnement et l'animation de la rue commerçante
Partenaires techniques	Diocèse CAUE CEREMA ABF

Dépenses prévisionnelles	Le coût des aménagements est estimé 3 605 500 € décomposé comme suit : CONDORCET : 3 154 500 € PLACE SAINTE-ELISABETH : 451 000 €
Cofinancement	Etat Agence de l'Eau Région Grand Est
Calendrier	Début : 2023 Fin : 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Comptage des passages sous le Passage Condorcet, analyse de la fluidification et pacification de la voirie et des espaces publics, surface d'espaces verts et/ou d'espaces publics aménagés, mesure de la fréquentation du square
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit dans la stratégie de remodelisation du centre-ville pour repenser les espaces publics structurants, proposer des préconisations d'aménagement pour les trois sites stratégiques identifiés (les Alliés, Condorcet, Vouters – Les Houillères) et poursuivre les réflexions en lien avec les actions thématiques (commerce, habitat, espace public ...)



FICHE ACTION N°2.1.03 FM REFECTION DU BULBE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	REFECTION DU BULBE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT MAURICE
Action n°	2.1.03 FM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>La première pierre de l'église Saint-Maurice a été posée en été 1911 par Monseigneur PELT, vicaire général. L'abbé WILHELM, nommé à la tête de la paroisse en 1905, a été le véritable moteur dans cette gigantesque entreprise.</p> <p>La construction, de style néo-baroque, a été terminée en 1913. Une décision prise parce que l'ancien édifice, né vers 1610 et installé à quelques pas, devenait trop petit pour accueillir les paroissiens de ce "village" qui passait alors de 600 à près de 3 000 âmes avec l'exploitation minière.</p> <p>La consécration de l'église prévue en 1914 ne pourra avoir lieu à cause de la guerre. C'est donc le 24 septembre 1920 que Monseigneur PELT, évêque de Metz, la consacre à l'occasion de la fête patronale et en profite pour souligner sa magnificence.</p> <p>Ce bâtiment fait partie intégrante du patrimoine de la ville. C'est pourquoi, afin de garder cet édifice au cœur de la ville, les travaux suivants ont été constatés :</p> <p>Réfection du bulbe du clocher : après installation d'un échafaudage sommital au moyen d'une grue, découverte de feuilles de cuivre, arrachage du voligeage et rénovation complète en voligeage jointif et pose de feuilles récupérées, y compris fourniture d'éléments neufs avec toutes sujétions.</p>
Partenaires techniques	/
Dépenses prévisionnelles	L'estimation faite par les services techniques de la ville s'élève à environ 25000 €
Cofinancement	Etat
Calendrier	Début : 2023 ou 2024 Fin : 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce bâtiment imposant, lieu de culte, fait partie intégrante du quartier de Freyming et en signe la singularité. Il renforce le patrimoine architectural de la commune et contribue à l'embellissement global du quartier ; cette opération pourrait en outre constituer un effet levier pour les habitants.





L'Eglise Saint-Maurice est située dans le quartier de Freyming, Avenue Raymond Poincaré, grand axe principal traversant le quartier, à quelques mètres du square du même nom.

FICHE ACTION N°2.1.04 FM REALISER UNE CHARTE DU MOBILIER URBAIN	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l’espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	REALISER UNE CHARTE DU MOBILIER URBAIN
Action n°	2.1.04 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d’ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>Freyming-Merlebach se caractérise par un paysage urbain complexe lié au développement de l’industrie du charbon et à la désindustrialisation, à des aménagements contemporains. Les diverses opérations de requalification d’espaces ou les nouvelles constructions d’équipements structurants ont au fil du temps composé un centre-ville au mobilier urbain et au traitement de l’espace public disparate, sans unité. Les futurs projets de reconquête urbaine (Les Alliés, espace Condorcet) sont l’occasion de donner une identité visuelle et qualitative, une nouvelle attractivité du centre-ville en prenant en compte les besoins des usagers et des acteurs économiques, la sécurité. La réalisation d’une charte du mobilier urbain doit conduire à redonner une cohérence globale au paysage du centre-ville.</p> <p>Cette action sera entamée par la mise en place d’une commission de travail sous la direction des services techniques et la constitution d’un groupe de réflexion pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un relevé de l’existant et identifier le mobilier à supprimer rapidement pour des raisons de sécurité, non-respect des normes actuelles, le mobilier à conserver et le mobilier pouvant servir de référence dans les futurs aménagements - Identifier les enjeux de sécurité des espaces publics - Définir les objectifs de qualité et de composition urbaine - Intégrer les normes et les contraintes réglementaires - Etablir un zonage <p>Etablir un référentiel des matériaux communs aux zones</p>
Partenaires techniques	CAUE CEREMA
Dépenses prévisionnelles	Coût de l’étude : entre 10 et 15 000 € HT
Cofinancement	/
Calendrier	Le démarrage de cette opération est prévu en 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	Mise en place d’un suivi de l’application de la charte, 2 fois par an
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération est liée aux grands projets de requalification urbaine et concourt directement à l’attractivité de la ville ; elle pourrait être transposée similairement à Hombourg-Haut et Farébersviller.

FICHE ACTION N°2.1.05 FM AMENAGER UN PARCOURS DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l’espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	AMENAGER UN PARCOURS DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE
Action n°	2.1.05 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	Le patrimoine architectural du centre-ville de Freyming-Merlebach est un atout (patrimoine minier et des cités ouvrières, architecture Art Nouveau et Art Déco). Il mérite une attention particulière car il constitue un facteur important d’attractivité. La diversité et la qualité du patrimoine historique associés au patrimoine contemporain (le Gouvy, l’Hôtel de Ville) sont aujourd’hui peu communiqués et peu valorisés. L’aménagement d’un parcours de découverte du patrimoine s’inscrit dans une stratégie globale d’aménagement du centre-ville.
Partenaires techniques	Office du Tourisme Service Tourisme de Moselle Attractivité
Dépenses prévisionnelles	Coût d’un panneau signalétique et d’un parcours de jalonnement selon matériaux utilisés, à chiffrer en fonction de l’option choisie
Cofinancement	Département de la Moselle
Calendrier	Début : 2024 Fin : 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Enquête de fréquentation du parcours
Conséquence sur la fonction de centralité	L’aménagement du parcours de découverte du patrimoine confère à la ville un nouveau statut, à mettre en parallèle de son importance à l’époque de l’exploitation minière mais sous un autre aspect, celui d’une ville réinventée

FICHE ACTION N°2.1.06 HH VALORISER LE PATRIMOINE ET LE TOURISME	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 - Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	VALORISER LE PATRIMOINE ET LE TOURISME
Action n°	2.1.06 HH
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	<p>Une étude qui portera sur trois volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un recensement des friches, équipements et services au niveau de la cité médiévale. - Etudier les opportunités pour ces friches. <p>Etudier les outils de gestion patrimonial (leviers financiers, subventions...)</p>
Partenaires techniques	/
Dépenses prévisionnelles	Suivant étude à lancer
Cofinancement	Région Grand Est
Calendrier	Etude à lancer 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette programmation lie deux enjeux de revitalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révéler le patrimoine historique du quartier et améliorer l'environnement paysager - Développer le tourisme de la commune de Hombourg-Haut et en particulier le Vieux Hombourg

FICHE ACTION N°2.1.07 HH TRAVAUX DE REFECTION ET DE RESTRUCTURATION DE L'HOTEL DE VILLE	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	TRAVAUX DE REFECTION ET DE RESTRUCTURATION DE L'HOTEL DE VILLE
Action n°	2.1.07 HH
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	Cette opération, nécessaire, poursuit un triple objectif : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer sa pérennité suite au constat de désordres structurels affectant sa fondation (fissuration des murs ...) - Réfection totale de la toiture - Création d'un nouvel espace de bureaux
Partenaires techniques	<ul style="list-style-type: none"> - ABF - Conservatoire National des Monuments Historiques (CRMH)
Dépenses prévisionnelles	Investissement : environ 2 000 000 € Etude technique pour les désordres structurels : AMO en lien avec MATEC (non chiffrée)
Cofinancement	Etat Région Grand Est Département de la Moselle
Calendrier	Début : 2023 Fin : 2025
Indicateurs de suivi et évaluation	Satisfaction des agents
Conséquence sur la fonction de centralité	L'Hôtel de Ville d'une commune est par essence un lieu emblématique et central. Il est l'image de toute la commune et se doit d'être un espace public et d'accueil de qualité. Par ailleurs, bâtiment classé, il contribue au patrimoine architectural et historique de la commune
 	

FICHE ACTION N°2.1.08 HH
REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA LIBERATION

Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l’espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA LIBERATION
Action n°	2.1.08 HH
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l’action	La commune souhaite rénover l’aménagement des abords du monument en hommage à la 80 ^{ème} Division US qui a libéré Hombourg-Haut le 28 novembre 1944. Cette place est utilisée pour de nombreuses commémorations ; elle est située par ailleurs sur un axe qui dessert le quartier d’Hellerling.
Partenaires techniques	CAUE
Dépenses prévisionnelles	La dépense globale de cette opération est estimée à 89 000 € hors taxes
Cofinancement	Département de la Moselle Etat
Calendrier	Début : 2023 Fin : 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Mesure de fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet espace vient renforcer le riche passé historique de la commune et apporte une meilleure lisibilité aux espaces publics



FICHE ACTION N°2.1.09 CCFM REQUALIFICATION DU SITE VOUTERS HAUT	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l’espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	REQUALIFICATION DU SITE VOUTERS HAUT
Action n°	2.1.09 CCFM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Communauté de communes de Freyming-Merlebach / Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>A la fin de l’exploitation charbonnière sur Freyming-Merlebach en 2003, de nombreuses installations situées dans toute la ville ont été démolies. Trois sites ont conservé des bâtiments ou équipements (dont un chevalement classé, avec le périmètre idoine) ; ils ont été rachetés par la CCFM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’ancien puits Reumaux aujourd’hui réhabilité et occupé par le siège de la CCFM, - L’ancien puits Cuvelette (chevalement classé) - L’ancien site Vouters <p>Ce dernier site fait l’objet d’une étude de programmation pour la conception de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Salle des fêtes pour la commune de Freyming-Merlebach 2) Espace dédié à l’activité économique (espace de co-working ou autre) et maison de la Carrière <p>Par ailleurs, le parking en contrebas de ce site, propriété de la commune, fait également l’objet d’une étude d’aménagement (site contraint car inconstructible en raison d’une faille) – Fiche action n°2.1.01 FM.</p>
Partenaires techniques	Etat Région Grand Est EPFGE SEBL
Dépenses prévisionnelles	Volet études : SAGACITE – Montant : 62 772,50 € Volet assistance à maîtrise d’ouvrage : SEBL – montant : 13 745 € Volet investissement : en cours de chiffrage
Cofinancement	Volet études : Prise en charge EPFGE (80 %), CCFM (10 %) et commune de Freyming-Merlebach (10 %) Volet assistance à maîtrise d’ouvrage : Prise en charge CCFM (50 %), commune de Freyming-Merlebach (50 %) Volet investissement : Etat, Région Grand Est, CCFM, commune de Freyming-Merlebach
Calendrier	Début : 2021 Fin : 2026

Indicateurs de suivi et évaluation	Commune : taux d'utilisation de la salle des Fêtes CCFM : en fonction des destinations
Conséquence sur la fonction de centralité	Compte-tenu de sa situation géographique, le nouvel ensemble aménagé fera l'objet d'un flux provenant de la population communale et intercommunale et participera à une meilleure lisibilité de la ville.



FICHE ACTION N°2.1.10 HH
TRAVAUX DE REFECTION DE LA VILLA GOUVY

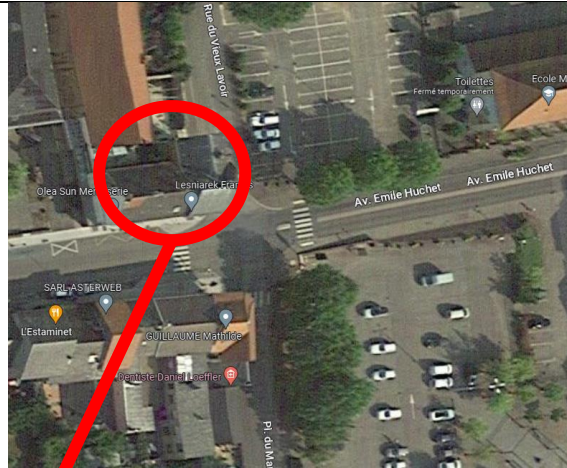
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	TRAVAUX DE REFECTION DE LA VILLA GOUVY
Action n°	2.1.10 HH
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	L'opération afférente à la Villa Gouvy vise un triple objectif : -La préservation de sa toiture pour sa réhabilitation complète -La préservation de ses façades par leur ravalement intégral -La prise en compte des dépendances (écuries)
Partenaires techniques	Etat Région Grand Est ABF DRAC Fondation du Patrimoine
Dépenses prévisionnelles	Estimation des travaux : environ 700 000 € hors taxes Maître d'œuvre : à recruter en 2023
Cofinancement	Etat Région Grand Est DRAC Fondation du Patrimoine
Calendrier	Début : 2024 Fin : 2025
Indicateurs de suivi et évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	La Villa Gouvy fait partie intégrante du patrimoine remarquable de Hombourg-Haut et de son attractivité touristique. Maison de maître où Théodore Gouvy, compositeur romantique du XIXe siècle a vécu les trente dernières années de sa vie, elle est située en plein cœur du périmètre de l'ORT.



FICHE ACTION N°2.1.11 FM PLAN FACADES COERCITIF	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 - Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	PLAN FACADES COERCITIF
Action n°	2.1.11 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	Les immeubles présents dans le centre-ville de Freyming-Merlebach présentent des façades dégradées et/ou ne présentent aucune cohérence d'ensemble. La loi SRU permet d'instaurer un plan façades avec mesures coercitives, incitant ainsi les propriétaires à procéder à la rénovation de leur immeuble contre participation financière et dans le respect d'un cahier des charges offrant une palette de couleurs réduites en nombre.
Partenaires techniques	/
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer en fonction de l'accompagnement financier choisi
Cofinancement	/
Calendrier	Démarrage en 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de façades rénovées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration globale du cadre de vie, valorisation du patrimoine

FICHE ACTION N°2.1.12 FM REQUALIFICATION CARREFOUR AVENUE EMILE HUCHET / RUE DU VIEUX LAVOIR	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.1 – Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique
Action nom	REQUALIFICATION DU CARREFOUR DE L'AVENUE EMILE HUCHET ET DE LA RUE DU VIEUX LAVOIR
Action n°	2.1.12 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>Le carrefour entre l'avenue Emile Huchet et la rue du Vieux Lavoir signe l'entrée dans le quartier de Freyming, à proximité du parc du Gänsborn.</p> <p>Deux immeubles séparent l'ancien cinéma du parking de l'école Pagnol. Le premier abritait un bar « le Twenty », un bowling ainsi qu'une modeste discothèque. L'ensemble de ces activités est arrêté depuis plus d'une décennie. Le second immeuble accueillait une vitrine commerciale, abandonnée depuis plus de 20 ans. Suite au décès du propriétaire, le bien a connu et connaît encore à ce jour des soucis d'entente et d'organisation entre héritiers. L'ensemble de ces deux immeubles est vétuste et présente une forte image de délabrement et d'abandon préjudiciable au quartier.</p> <p>Par ailleurs, pendant un temps propriété communale, l'ancien cinéma a été vendu il y a quelques années à un propriétaire privé. Depuis, l'immeuble est laissé à l'abandon, le défaut d'entretien se ressent également sur la place située en façade du bâtiment. Il a récemment été signalé le mauvais état du bâti, susceptible de justifier une intervention des services municipaux en cas d'échec de règlement amiable. L'immeuble ne manque pas de cachet, mais reste enclavé entre d'autres immeubles et n'est absolument pas mis en valeur à ce jour.</p> <p>En effet, ce carrefour « seuil d'entrée » de la centralité de Freyming manque d'urbanité et de lisibilité urbaine ; on peut constater que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vacance commerciale nuit à la lisibilité et à la compréhension de la fonction de centralité de Freyming, - Les espaces publics sont dominés par la voiture et laissent peu de place pour les piétons, la déambulation et les continuités des mobilités douces - Le patrimoine bâti ancien n'est pas spécifiquement mis en valeur et mis en scène. <p>Les orientations pré-programmatiques sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remodéliser le carrefour avenue Emile Huchet et rue du Vieux Lavoir en l'inscrivant dans le fonctionnement et le paysage des

	<p>places situées de part et d'autre de l'avenue Emile Huchet afin d'affirmer et de scénographier l'entrée de la centralité de Freyming : composer un séquence urbaine globale pour dessiner les contours d'un seuil urbain de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passer d'un paysage urbain de parkings publics à un paysage de places publiques tout en maintenant une offre de stationnement automobile. - Explorer les possibilités de désimperméabilisation des sols et des surfaces de stationnement. - Requalifier les parkings pour définir un espace dédié aux piétons et aux mobilités douces : faciliter leur déplacement / leur cheminement de rive à rive. - Donner à lire les fonctions urbaines présentes : équipement scolaire, commerces, city-stade et parc urbain. - Affirmer la présence des fonctions urbaines existantes : <ul style="list-style-type: none"> • Rendre visible et lisible l'entrée du parc du Gänsborn, • Sécuriser et pacifier l'accès aux équipements publics (école Marcel Pagnol et parc du Gänsborn, City Stade), • Donner de la visibilité au linéaire de commerces situé au droit du parking situé au sud de l'avenue Emile Huchet (Carrefour Market et cellules commerciales). <p>Il y lieu d'étudier les possibilités de transformation des bâtiments anciens et/ou désaffectés de la zone ou leur éventuelle démolition en vue d'un réaménagement des espaces urbains.</p>
Partenaires techniques	Bureau d'études
Dépenses prévisionnelles	En cours de chiffrage
Cofinancement	A définir en fonction des actions à mener : EPFGE, Région Grand Est (étude de vocation)
Calendrier	Démarrage en 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	Surface des sols désimperméabilisés Mètres linéaires et m2 des espaces publics réaménagés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement du seuil urbain s'inscrit dans une logique de renforcement et d'affirmation de la centralité, de l'amélioration globale du cadre de vie et de valorisation du patrimoine



ANCIEN CINEMA

FICHE ACTION N°2.2.01 FM DEVELOPPER UNE POLARITE COMMERCIALE SUR LE CENTRE DES ALLIES	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	DEVELOPPER UNE POLARITE COMMERCIALE SUR LE CENTRE DES ALLIES
Action n°	2.2.01 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>Construit en 1979, le site des Alliés est aujourd’hui une friche commerciale en copropriété qui nécessite une intervention complète (démolition/reconstruction) permettant de développer une opération mixte (logements et commerce) sur un foncier stratégique.</p> <p>Le commerce visé dans cette opération est un commerce de proximité et justement dimensionné ; on y retrouvera, a minima, la pharmacie toujours opérationnelle dans cet espace vacant.</p> <p>L’opération permettra également la mutation de friches dans une démarche vertueuse : dépollution, préservation des terres en limitant l’extension urbaine, impact positif sur le tissu résidentiel voisin, redynamisation du quartier, lien entre les équipements (notamment la salle Gouvy, située sur le même parvis, et l’Hôtel de Ville).</p> <p>Une étude de faisabilité pour la mutation de ce site en entrée de ville Est vient de prendre fin, avec la proposition de trois scénarii.</p> <p>La commune de Freyming-Merlebach n’a pas la maîtrise foncière, en dehors du parking aérien.</p>
Partenaires techniques	Etat ADEME, CEREMA EPFGE Bureau d’études CDC HABITAT
Dépenses prévisionnelles	Etude de faisabilité : 50 000 € hors taxes Démolition, curage et aménagements extérieurs : environ 5 000 000 € Investissement immobilier : environ 24 000 000 €
Cofinancement	Etude de faisabilité : autofinancement de la commune de Freyming-Merlebach Investissement structurel (démolition et autres) : Commune de Freyming-Merlebach (si maîtrise foncière) - Etat Investissement immobilier : suivant candidatures
Calendrier	A définir, si la commune porte l’opération
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux d’occupation des cellules commerciales

Conséquence sur la fonction de centralité	Compte-tenu de sa situation géographique, l'ancien centre des Alliés profondément transformé va améliorer qualitativement l'entrée de ville et redonner une belle dynamique d'ensemble à la ville-centre de l'intercommunalité
---	--

FICHE ACTION N°2.2.02 CCFM DEVELOPPER UN PARTENARIAT AVEC LES CONSULAIRES	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	DEVELOPPER UN PARTENARIAT AVEC LES CONSULAIRES
Action n°	2.2.02 CCFM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Communauté de communes de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>L’objectif est de mettre en place une intervention ciblée des organismes consulaires sur des thématiques spécifiques d’accompagnement, de sollicitation, de mise en relation et de développement des porteurs de projets et professionnels du commerce et de l’artisanat pour accompagner le projet de redynamisation des 3 centres-bourgs de la CCFM (Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Farébersviller) en adéquation avec l’ensemble des autres thématiques traitées. Pour ce faire, il est envisagé de :</p> <p>Rédiger une convention de partenariat avec les actions et missions attendues</p> <p>Déléguer, par les organismes concernés, une personne-ressource dédiée à la communauté de communes de Freyming-Merlebach</p> <p>Mettre en place un calendrier d’intervention et de temps d’échange et de suivi</p> <p>Mettre à disposition, s’il y a lieu, un bureau ou un site dédié pour la réalisation d’entretiens des consulaires avec les professionnels du commerce et/ou de l’artisanat</p>
Partenaires techniques	Chambres consulaires : CCI et CMA
Dépenses prévisionnelles	A affiner en fonction du partenariat mis en place
Cofinancement	/
Calendrier	Début : 2024 Fin : 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Tableau et reporting des professionnels rencontrés, suivi des demandes et des résultats individualisés, mesures correctives à prendre selon une évaluation trimestrielle
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dynamisme commercial/artisanal est une composante forte dans la fonction intrinsèque de centralité

FICHE ACTION N°2.2.03 FM DEVELOPPER DES ACQUISITIONS SUR DES CELLULES RUES DE FORBACH, COLSON, KLOSTER ET FOCH	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	DEVELOPPER DES ACQUISITIONS SUR DES CELLULES RUES DE FORBACH, COLSON, KLOSTER ET FOCH
Action n°	2.2.03 FM
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Freyding-Merlebach
Description de l’action	<p>Le taux de vacance commerciale sur l’ensemble de la commune est d’environ 21 %. Certains locaux vides sont sans indication de commercialisation et ne font l’objet d’aucun entretien. Il s’agit là de résorber la vacance inhérente à des raisons d’obsolescence alors que la localisation reste favorable pour une potentielle reprise d’activité et de redynamisation.</p> <p>L’enjeu de porter des acquisitions sur certains locaux stratégiques (localisation et superficie) dans le linéaire marchand du centre-ville permet de développer une maîtrise sur le foncier, la destination, le montant du loyer et l’entretien des locaux.</p> <p>Cette opération est en lien également avec la requalification du centre des Alliés.</p>
Partenaires techniques	Etat CCI EPFGE Service du Domaine
Dépenses prévisionnelles	Coût d’acquisition
Cofinancement	/
Calendrier	Cette opération a démarré en 2021 La(les) première(s) cellule(s) commerciale(s) sera(ont) mise(s) en location en 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux d’occupation des cellules commerciales
Conséquence sur la fonction de centralité	Compte-tenu de sa situation géographique, la rue de Forbach est considérée à la fois comme entrée de ville et centre-bourg. Il s’agit d’une rue très passante qui peut contribuer à un sentiment global de délaissement et, a contrario après requalification, peut également donner l’image d’une commune attractive. La présence à cet endroit de commerces aura comme conséquence de redynamiser le quartier et d’initier un effet d’entraînement. Les autres rues concernées composent le centre commerçant historique du quartier et de la commune de Merlebach précédemment

FICHE ACTION N°2.2.04 FM DENSIFICATION DE LA PRESENCE COMMERCIALE ET ORIENTATION DE L'OFFRE	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	DENSIFICATION DE LA PRESENCE COMMERCIALE ET ORIENTATION DE L'OFFRE
Action n°	2.2.04 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	Le projet consiste à densifier la présence commerciale et orienter les choix d'établissements accueillis sur le territoire communal afin de répondre à la demande des usagers et de dynamiser l'attractivité de la commune. Les leviers envisagés sont les suivants : 1 – Proposer des loyers subventionnés / réduits aux commerces dont le profil ou la typologie correspondrait à la stratégie retenue par la Ville 2 – Développer des pépinières d'entreprises et des boutiques éphémères permettant d'ouvrir un droit à l'expérimentation 3 – Participer pleinement à la création d'une nouvelle association de commerçants 4 – Installation d'ateliers et de commerces de seconde main
Partenaires techniques	Association des commerçants CCI CMA
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer
Cofinancement	/
Calendrier	Démarrage en 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'ouvertures de commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	L'offre commerciale, les animations et l'attraction de la Ville se sont dégradées au fil des années, il y aurait lieu de proposer rapidement les outils et les moyens permettant d'attirer de nouvelles enseignes et de veiller à répondre aux besoins et attentes des administrés et des consommateurs.

FICHE ACTION N°2.2.05 FM ELABORER UNE CHARTE DES DEVANTURES COMMERCIALES	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	ELABORER UNE CHARTE DES DEVANTURES COMMERCIALES
Action n°	2.2.05 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>Cette opération vise plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner à l’occasion d’une cession, d’une transformation ou d’une rénovation de commerce, les modifications d’une devanture commerciale - établir un engagement partenarial entre la ville et les commerçants qui tend à un principe de qualité - diffuser un document de référence et de sensibilisation destiné aux artisans et commerçants - sensibiliser les porteurs de projet et définir les bases d’une règle du jeu pour l’établissement des projets de devantures commerciales dans le centre-ville de Freyming-Merlebach et aider les pétitionnaires et les architectes dans la conduite des travaux - signaler les activités par une devanture attractive pour s’exprimer de manière spécifique, dans le respect de la qualité urbaine et architecturale - atteindre à terme une harmonisation et un embellissement des rez-de-chaussée commerçants
Partenaires techniques	Association des commerçants Chambres consulaires
Dépenses prévisionnelles	Coût d’élaboration de la charte des devantures commerciales : entre 10 et 15000 €
Cofinancement	Région Grand Est
Calendrier	Début : 2024 Fin : 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre de devantures commerciales faisant l’objet de travaux chaque année
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dynamisme commercial est une composante forte dans la fonction intrinsèque de la centralité de la ville-centre d’une intercommunalité

FICHE ACTION N°2.2.06 FM METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ANIMATIONS CONCERTE ET ECHANGER AVEC LES COMMERCANTS	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ANIMATIONS / CONCERTE ET ECHANGER AVEC LES COMMERCANTS
Action n°	2.2.06 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	Elle a pour objectif d'animer le cœur de ville en lien direct avec les professionnels du commerce sur la base d'un programme d'actions pour définir : Un calendrier d'animations qui pourra se caler sur le calendrier évènementiel de la ville et des autres associations locales Les besoins des commerçants tant sur les aspects humains, techniques et financiers auxquels pourrait participer la ville pour rehausser l'ampleur et l'importance des animations et fédérer largement auprès des résidents et clients du commerce de Freyming-Merlebach
Partenaires techniques	Association des commerçants Chambres consulaires
Dépenses prévisionnelles	Budget à prévoir annuellement selon de calendrier d'animation et les conditions d'attribution définies
Cofinancement	/
Calendrier	Début : 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'animations annuelles
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dynamisme commercial est une composante forte dans la fonction intrinsèque de la centralité de la ville-centre d'une intercommunalité. L'apport de la ville dans l'animation commerciale contribue à son rayonnement alentour et renforce l'aspect fédérateur du statut de ville-centre.

FICHE ACTION N°2.2.07 FM ELABORER UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	ELABORER UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE
Action n°	2.2.07 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	En investissant la rue, l'affichage publicitaire et les enseignes s'imposent à l'utilisateur et l'habitant, investissent l'espace public et deviennent à terme un objet urbain incontournable du paysage du quotidien, du cadre de vie de la ville. Cette opération vise à maîtriser et harmoniser les enseignes pour une mise en valeur du centre-ville et des rez-de-chaussée commerçants.
Partenaires techniques	Association des commerçants Chambres consulaires
Dépenses prévisionnelles	L'élaboration du Règlement Local de Publicité est estimée entre 20 et 30000 €
Cofinancement	Région Grand Est
Calendrier	Début : 2024 Fin : 2027
Indicateurs de suivi et évaluation	Suivi de mise en place du règlement (conformité aux dispositifs)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le dynamisme commercial est une composante forte dans la fonction intrinsèque de la centralité de la ville-centre d'une intercommunalité. Le règlement local de publicité contribue à cette dynamique

FICHE ACTION N°2.2.08 HH MAITRISE FONCIERE BATIMENTS ANCIEN NETTO + ALENTOURS	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	MAITRISE FONCIERE BATIMENTS ANCIEN NETTO + ALENTOURS
Action n°	2.2.08 HH
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	Cette action permet à la commune de maîtriser l'occupation des locaux vacants, leur destination, et plus généralement l'aménagement de ce site stratégique pour le développement économique et commercial
Partenaires techniques	EPFGE Banque des Territoires
Dépenses prévisionnelles	1 083 000 € - signature convention avec EPFGE 249 000 € - coût de l'usufruit commercial
Cofinancement	EPFGE (opération d'acquisition et de revente à la commune) Banque des Territoires (usufruit commercial)
Calendrier	Début : 2022 Fin : 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux d'occupation des locaux et fréquentation des futurs commerces. En temps utile, il s'agira d'analyser les données de l'enseigne qui s'installera dans l'espace de l'ancien Netto (négociation avec les groupes nationaux en cours)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette zone constitue un axe stratégique pour la commune



**FICHE ACTION N°2.2.09 FAR
REDYNAMISATION DU CENTRE COMMERCIAL 1**

Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	REDYNAMISATION DU CENTRE COMMERCIAL 1
Action n°	2.2.09 FAR
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Farébersviller
Description de l'action	Le centre commercial 1, situé en face de l'Hôtel de Ville, regroupe les commerces de proximité de la cité. Sa conception nécessite une rénovation complète de l'espace public afin d'épouser architecturalement la nouvelle place du marché, toute proche, et de donner un nouveau dynamisme aux commerces de proximité.
Partenaires techniques	Etat Département Communauté Européenne
Dépenses prévisionnelles	Le premier chiffrage de cette opération s'élève à 780 000 € hors taxes
Cofinancement	Etat Département de la Moselle Fonds Européens
Calendrier	Démarrage des travaux en 2024 Fin prévue en 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux d'occupation des cellules commerciales
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce pôle concentre les commerces et services de proximité de la cité où résident près de 80 % de la population totale ; sa rénovation constitue un atout majeur pour l'attractivité de la ville. Il se situe à proximité de la nouvelle place du marché qui se tient de manière hebdomadaire et dont le rayonnement dépasse la commune. Il est un vecteur de flux et de consommation locale.



FICHE ACTION N°2.2.10 CCFM PROLONGATION DU FSIPC	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	PROLONGATION DU FSIPC
Action n°	2.2.10 CCFM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>Le fonds de soutien à l'investissement des petits commerces est une aide sous forme de subvention d'équipement destinée à favoriser l'investissement de reprise ou de création de petits commerces de proximité dans les communes de la communauté, et répondant à un manque ou apportant un plus dans le domaine commercial. Le règlement en cours a une validité de 2021 à 2024.</p> <p>Dans le cadre de l'attractivité du territoire et la promotion du commerce de proximité, ce fonds pourrait être prolongé voire modifié pour privilégier les centre-bourgs du programme (Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut et Farébersviller).</p>
Partenaires techniques	Région Grand Est (convention ACCOR)
Dépenses prévisionnelles	<p>Le programme pluriannuel en cours est doté d'une enveloppe budgétaire de 75 000 euros/an.</p> <p>La prochaine enveloppe sera à chiffrer en fonction du bilan final</p>
Cofinancement	/
Calendrier	<p>Début : 2024</p> <p>Fin : 2027</p>
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre annuel de demandes de subvention : 5 demandes visées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette aide structure dans la durée le tissu commerçant de proximité au profit des porteurs de projet locaux et l'inscrit dans la durée. La typologie des commerces ciblés offre un facteur différentiant et attractif aux centres-bourgs car non valable dans les centres commerciaux périphériques

FICHE ACTION N°2.2.11 FM MISE EN PLACE D'UNE TAXE SUR LES LOCAUX VACANTS	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Action nom	MISE EN PLACE D'UNE TAXE SUR LES LOCAUX VACANTS
Action n°	2.2.11 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>La taxe sur les friches commerciales (ou TFC) est un impôt local facultatif prévu à l'article 1530 du Code général des impôts (CGI). Les communes peuvent, par une délibération prise avant le 1^{er} octobre de l'année précédant celle de la première application, instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales situées sur leur territoire. Toutefois, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et Métropoles) compétents en matière d'aménagement des zones d'activités commerciales peuvent instituer la TFC, en lieu et place des communs membres.</p> <p>La TFC est applicable aux biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises (CFE) défini à l'article 1447 du CGI depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition</p> <p>Le taux de la taxe est fixé à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année et 20 % à partir de la troisième année. Ces taux peuvent être majorés dans la limite du double par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibération de l'EPCI à fiscalité propre.</p>
Partenaires techniques	Propriétaires Notaires Commerçants et artisans
Dépenses prévisionnelles	/
Cofinancement	/
Calendrier	Début : 2024 Fin : 2027
Indicateurs de suivi et évaluation	Relevé de la taxe collectée annuellement
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération vise à réduire notablement le taux de vacance

FICHE ACTION N°2.3.01 FM AMENAGER DES CONNEXIONS CYCLABLES ENTRE LA VOIE VERTE ET LE CENTRE-VILLE	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	AMENAGER DES CONNEXIONS CYCLABLES ENTRE LA VOIE VERTE ET LE CENTRE-VILLE
Action n°	2.3.01 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d’ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>Le développement de la politique cyclable de la ville et le renforcement de l’accessibilité vélo constitue un levier de la revitalisation du centre-ville de Freyming-Merlebach. Il permet une meilleure accessibilité aux commerces, équipements publics, scolaires et plus largement à l’emploi. L’aménagement prévu relie la piste existante depuis la voie verte vers le centre-ville.</p> <p>Des espaces de stationnement spécifiques aux usages compléteront cette action ; stationnements ouverts accessibles à tous et espaces sécurisés réservés à certains usages (scolaires par exemple).</p> <p>Mettre à disposition plus de linéaires cyclables conduit à changer les usages (96 % des trajets se font en voiture)</p>
Partenaires techniques	Département de la Moselle DDT CAUE
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer en fonction des options choisies (coût prévisionnel moyen pour 1 km de bande cyclable : 80 K€, 1 km de piste cyclable : 380 K€, coût moyen emplacement vélo : 110 à 500 €)
Cofinancement	Etat Région Grand Est Département de la Moselle
Calendrier	A définir
Indicateurs de suivi et évaluation	Linéaires aménagés en centre-ville et suivi de la fréquence d’utilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	La mobilité multimodale souhaitée par cette action permet de ramener davantage de flux en provenance des territoires ruraux en centre-bourg, en lien direct avec la transition écologique.

FICHE ACTION N°2.3.02 FM METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	METTRE EN PLACE UN PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS
Action n°	2.3.02 FM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>La stratégie de remodelisation du centre-ville de Freyming-Merlebach comprend plusieurs actions sur la recomposition des espaces publics existants et sur l'aménagement de nouveaux espaces publics dans le cadre d'une approche ambitieuse de reconquête du centre-ville et d'une scénographie urbaine renouvelée. La réalisation d'un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics est donc pertinente dans le cadre des requalifications à venir et dans l'aménagement de nouvelles séquences urbaines pour respecter une cohérence des aménagements et assurer une économie de projet. Il est à la fois un document de planification, un outil de pilotage stratégique de la démarche de remodelisation mais aussi un outil de programmation urbaine au service d'une mise en œuvre des actions. Les modalités de mise en œuvre du PAVE sont les suivantes :</p> <p>Etablir un état des lieux de l'accessibilité de la voirie (diagnostic de l'état existant)</p> <p>Mettre en évidence les chaînes de déplacement qui assure la continuité des cheminements, entre les générateurs de flux et de fréquentation du centre-ville (équipements, commerces, services publics, espaces verts)</p> <p>Identifier et localiser les séquences accessibles et les séquences non accessibles sous forme cartographique</p> <p>Evaluer et hiérarchiser les aménagements en lien avec le programme d'actions de la démarche de remodelisation du centre-ville de Freyming-Merlebach et aussi avec le programme de travaux de voiries défini sur la commune ou à l'échelle de l'intercommunalité.</p> <p>Identifier et hiérarchiser les travaux d'aménagement prioritaires en lien avec les secteurs de projet définis par le programme d'actions de la mission de remodelisation-revitalisation du centre-ville</p> <p>Chiffrage des travaux à engager et faire une programmation pluriannuelle des travaux et des opérations d'aménagement.</p>
Partenaires techniques	Département de la Moselle DDT CAUE
Dépenses prévisionnelles	Le coût de l'étude est compris entre 15 et 18 000 €
Cofinancement	Région Grand Est

Calendrier	La procédure d'élaboration d'un PAVE est de 6 mois ; le démarrage est prévu en 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	Surface d'espace public ou linéaire de voirie mis aux normes chaque année dans le centre-ville et dans les secteurs de projet.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération impacte sur la lisibilité de la ville et donc son attractivité d'ensemble

FICHE ACTION N°2.3.03 HH INSTALLATION DE GARAGES A VELO	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	INSTALLATION DE GARAGES A VELOS
Action n°	2.3.03 HH
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	<p>Cette action vise à favoriser les modes de déplacement doux à l'intérieur de la commune et la mobilité au sens large. Les garages installés seraient localisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'école élémentaire des Chênes, - au groupe scolaire Simon Batz (centre-bourg) - à la gare SNCF <p>Ces abris, couverts, pourraient être revêtus de panneaux photovoltaïques</p>
Partenaires techniques	Régie d'électricité ABF
Dépenses prévisionnelles	Le montant de l'opération s'élève à 40 000 € hors taxes
Cofinancement	Etat Région Grand Est
Calendrier	Début : courant 1 ^{er} semestre 2023 Fin : 3 ^{ème} trimestre 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquence d'utilisation (à déterminer)
Conséquence sur la fonction de centralité	Favoriser l'utilisation de modes de déplacement doux permet de désenclaver les quartiers et redonne un rôle central au bourg

FICHE ACTION N°2.3.04 HH
CREATION D'UNE OUVERTURE SUR LA RD 603

Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	CREATION D'UNE OUVERTURE SUR LA RD 603
Action n°	2.3.04 HH
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	La création d'une ouverture sur la RD603, au niveau du centre commercial situé le long de la rue de Metz, permet de désenclaver les commerces et prestations existants. Elle est en lien direct avec une autre fiche « Maîtrise foncière bâtiments ancien Netto + alentour » (fiche 2.2.08 HH)
Partenaires techniques	MATEC
Dépenses prévisionnelles	15 000 €
Cofinancement	/
Calendrier	Début : 1 ^{er} semestre 2023 Fin : 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquence des commerces (à déterminer) et taux de remplissage des bâtiments/cellules commerçantes à l'issue de l'opération d'ensemble
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a une incidence directe sur le développement du commerce de proximité, en facilitant l'accès et le stationnement. Pour rappel, le flux moyen de la RD est de 15 000 véhicules par jour, pour rallier Saint-Avold à l'ouest et Freyming-Merlebach à l'est. Cet axe très passant dessert également tous les quartiers de la commune.



**FICHE ACTION N°2.3.05 HH
CREATION D'UN PARKING RELAIS**

Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	CREATION D'UN PARKING RELAIS
Action n°	2.3.05 HH
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	Il s'agit d'aménager un espace de stationnement relais sur un terrain appartenant à la SNCF. L'objectif est d'encourager l'utilisation renforcée à la fois des modes de déplacements doux et des transports en commun (train). Le parking voitures attendant à la gare est d'ores et déjà occupé en totalité. Cette opération ne pourra être initiée par la commune qu'après la maîtrise foncière du terrain identifié
Partenaires techniques	SNCF CAUE CEREMA CCFM
Dépenses prévisionnelles	Le coût de l'acquisition, si possible, est à négocier avec son propriétaire. Une étude sera ensuite lancée pour le montant de l'aménagement, qui prendra en compte les préconisations environnementales
Cofinancement	CCFM
Calendrier	La discussion avec la SNCF est prévue en 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux d'occupation du parking et incidence sur la fréquentation des lignes depuis l'arrêt de Hombourg-Haut
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'une gare de voyageurs contribue fortement à la fonction centrale d'une commune. La gare de Hombourg-Haut est placée sur l'axe Metz-Forbach et Metz-Sarreguemines avec une augmentation de l'affluence ; des arrêts plus nombreux sur cette gare sont prévus par la SNCF.



FICHE ACTION N°2.3.06 HH ETUDE MOBILITE / PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	ETUDE MOBILITE / PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE
Action n°	2.3.06 HH
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	Grâce au programme Petites Villes de Demain, la commune de Hombourg-Haut va se transformer profondément et va renforcer son rôle de centralité, notamment par la restructuration de son centre-bourg. Plus animé, mieux valorisé par la mise en lumière de son patrimoine architectural et touristique et son développement commercial, la fréquentation en provenance des différents quartiers va fortement évoluer. Faciliter les déplacements vers le centre-bourg, compte-tenu du nombre de quartiers et de la topographie des lieux est un enjeu fort. La mise en place d'un transport à la demande est visée dans ce cadre.
Partenaires techniques	CCFM Région Grand Est Banque des Territoires Etat
Dépenses prévisionnelles	Coût de l'étude : 25 000 € HT + mise en place opérationnelle en fonction des conclusions de l'étude
Cofinancement	A définir
Calendrier	Début : 2023 Fin : 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Nombre d'utilisateurs (taux de fréquence d'utilisation)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette offre de transport permettrait aux ménages notamment non motorisés et à mobilité réduite (personnes âgées) d'accéder aux équipements publics, commerces de proximité et animations de centre-bourg.

FICHE ACTION N°2.3.07 CCFM ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITE	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITE
Action n°	2.3.07 CCFM
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>La prise de la compétence « Mobilité » par la CCFM en 2021 s'est accompagnée d'une étude conduite par le cabinet CODRA pour un état des lieux des besoins et la production d'un certain nombre de fiches actions. Le premier constat, à l'instar d'autres intercommunalités de l'Est-Mosellan, fait ressortir une utilisation prépondérante de la voiture pour ses déplacements, tant pour travailler que pour consommer. Dans un premier temps, dans le cadre de PVD, deux actions principales se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion du co-voiturage avec la création d'un parking de co-voiturage central - La production d'informations sur les possibilités de déplacement auprès de la population sous forme de guide. Celui-ci offrira une vue complète : de l'offre de mobilité en transports en commun (tracé et horaires des lignes, conditions d'intermodalité, de l'offre en covoiturage (aires, desserte des aires, plateforme en ligne, organisation d'un trajet), ...
Partenaires techniques	Région Grand Est
Dépenses prévisionnelles	Estimation de la rédaction et conception du guide : 15 000 € Réalisation d'un parking de covoiturage (chiffrage à réaliser en fonction de divers paramètres : situation géographique, nombre de places souhaitées)
Cofinancement	SANEF
Calendrier	Début : 2024 Fin : 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux d'occupation du parking de covoiturage
Conséquence sur la fonction de centralité	/

FICHE ACTION N°2.3.08 FM MISE EN VALEUR DES CHEMINEMENTS PIETONS EXISTANTS	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	MISE EN VALEUR DES CHEMINEMENTS PIETONS EXISTANTS
Action n°	2.3.08 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, il existe peu ou pas de signalétique à destination des piétons dans le secteur de Freyming à Freyming-Merlebach, malgré l'existence d'aménités urbaines et de trottoirs relativement larges permettant d'y accéder. Le parc du Gänsborn offre pourtant un gain de temps et une sécurité pour les piétons, pour rejoindre la rue du Moulin ou la rue de la Passerelle, évitant ainsi l'aspect fortement routier de la rue du Vieux Lavoir. Toutefois, l'accès à ce parc reste très peu visible, et les chemins piétons qu'on y observe sont très peu qualitatifs.</p> <p>Pour répondre à cette problématique, l'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et homogénéiser la signalétique à destination des piétons, indiquant les directions à suivre et les temps de marche pour se rendre aux principaux générateurs de déplacements de la commune : équipements publics, centre-ville, parcs (dont parc du Gänsborn), hôtels, etc. - Marquer les entrées au parc du Gänsborn par un traitement paysager - Améliorer la qualité des chemins piétons du parc du Gänsborn par un traitement paysager - Veiller à entretenir les cheminements requalifiés régulièrement <p>La mise en place de cette action consistera tout d'abord à réaliser une étude de la signalétique piétonne, afin de rendre plus lisibles les cheminements piétons existants, et ainsi d'éviter les ruptures d'itinéraires par manque d'informations.</p> <p>Le traitement paysager du parc du Gänsborn fera l'objet d'une étude de MOE pour la requalification des espaces publics. Cette étude pourra être lancée en parallèle de l'étude signalétique.</p>
Partenaire technique	CCFM
Dépenses prévisionnelles	Etude de signalétique piétonne : 25 000 € hors taxes Signalisation horizontale linéaire : 3 €/ml Panneau de signalisation normé : 150 € hors taxes Pose de panneau sur mat existant : 25 € hors taxes Pose de panneau avec fourniture d'un mât : 150 € hors taxes Requalification des espaces publics : à définir avec l'étude MOE
Cofinancement	ANCT

	DREAL Région Grand Est Département de la Moselle Agence de l'Eau Rhin Meuse Fondation de France
Calendrier	Début : 2024 Fin : 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Observation des usages piétons, via des comptages Evolution de la part modale
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement d'un jalonnement adéquat permettra de faciliter le déplacement des piétons, en vue de développer la marche à pied à destination des centres-bourgs et de leurs aménités urbaines. Le traitement paysager du Gänsborn offrira également aux piétons, notamment aux élèves et parents de l'école Marcel Pagnol située à proximité, un espace de loisirs paisible et accueillant.



Accès actuel au Parc du Gänsborn
Depuis la rue du Vieux Lavoir

Cheminement piéton
permettant d'accéder au
Parc du Gänsborn

Escaliers permettant
d'accéder au parc du Gänsborn

FICHE ACTION N°2.3.09 FM OPTIMISATION DES POCHES DE STATIONNEMENT	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.3 – Développer l’accessibilité, la mobilité et les connexions
Action nom	OPTIMISATION DES POCHES DE STATIONNEMENT
Action n°	2.3.09 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>Aujourd’hui, la commune de Freyming-Merlebach souhaite réaménager ses espaces publics. Cela passe notamment par une redéfinition des besoins des différents usagers de ces espaces publics, et donc sur la remise en question des espaces dédiés au stationnement.</p> <p>Actuellement, le stationnement des parkings de la gare routière, du Carrefour Contact, et de l’école Marcel Pagnol semblent peu utilisés (hors heures de déposes-reprises pour l’école). Toutefois, les emprises de ces parkings sont importantes. Il est donc nécessaire de réinterroger l’espace accordé au stationnement des voitures, afin d’adapter l’offre à la demande, et d’utiliser les espaces restants pour d’autres usages.</p> <p>Il faut noter que l’optimisation de l’espace des poches de stationnement existantes s’inscrit dans une volonté de redynamisation des centres-bourgs.</p> <p>Pour répondre à cette problématique, l’action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre de places de stationnement sur les parkings concernés - Inciter à la rotation des véhicules devant les commerces - Créer du stationnement vélo - Aménager du mobilier urbain pour créer des sortes de placettes - Végétaliser les parkings <p>La mise en place de cette action consistera tout d’abord à réaliser une étude de stationnement, afin d’évaluer finement les besoins (demande en fonction de l’offre disponible), la gestion du stationnement en surface (zone bleue ? payant ?), ainsi que les suppressions possibles.</p>
Partenaires techniques	/
Dépenses prévisionnelles	Etude de stationnement : entre 20 000 et 30 000 € hors taxes Arceau vélo (hors pose) : 300 € hors taxes
Cofinancement	ANAH, Département de la Moselle, Région Grand Est, FNADT, programme européen Leader, Programme d’Investissement d’Avenir (PIA), ADEME, BPI France, CDC, DREAL

Calendrier	A définir
Indicateurs de suivi et évaluation	Enquête satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La réduction de l'emprise accordée à la voiture dans les centres des deux quartiers permettra d'accorder plus d'espaces aux autres modes de déplacement, notamment aux modes doux (vélos et piétons) et donc de favoriser ces déplacements à pied et à vélo pour les achats, les déposes-reprises d'école, les loisirs, etc.</p> <p>L'aménagement de végétation et de mobilier urbain rendra également les centres-bourgs plus aptes à la pratique de la déambulation.</p> <p>La réduction de l'emprise au niveau du parking de la gare routière permettra de favoriser l'usage des modes doux pour les déplacements avec intermodalité (modes doux + bus VS voiture + bus).</p>



Gare routière



Parking du Carrefour Contact



Parking de l'école Marcel Pagnol

FICHE ACTION N°2.4.01 FM MISE EN PLACE DE SERVICES COMPLEMENTAIRES POUR LA MAISON DES SERVICES	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l’offre culturelle et de loisirs
Action nom	MISE EN PLACE DE SERVICES COMPLEMENTAIRES POUR LA MAISON DES SERVICES
Action n°	2.4.01 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d’ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l’action	<p>La Commune a ouvert fin 2021 une Maison des Services aujourd’hui labellisée.</p> <p>Il est d’ores et déjà envisagé d’apporter au fur et à mesure du fonctionnement de cette structure des modifications permettant d’améliorer les services à rendre au public, la qualité de l’accueil, les modalités de prise en compte des demandes de l’usager.</p> <p>A ce titre il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D’équiper les bureaux de permanence de matériel plus performant s’agissant des visio rendez-vous qui seront de plus en plus demandés et mis en œuvre par les partenaires qui souhaitent éviter les permanences physiques avec les administrés (en tenant compte d’un contexte sanitaire difficile) - D’équiper l’espace numérique de tablettes informatiques à libre disposition des usagers <p>D’équiper la structure d’imprimantes 3D permettant de mettre en place des services innovants à disposition du public.</p>
Partenaires techniques	/
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer
Cofinancement	A définir en fonction des équipements
Calendrier	A définir
Indicateurs de suivi et évaluation	Enquête satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Modifier la manière de recevoir les usagers en évitant les déplacements physiques, faciliter les rendez-vous en visio avec l’accompagnement des usagers par les agents France Services afin de garder un contact humain, développe les innovations sur le territoire, augmente son attractivité et pour la commune de Freyming-Merlebach renforce notablement son rôle de centralité.

FICHE ACTION N°2.4.02 FM AMENAGER LE PARC DU GÄNSBORN	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	AMENAGER LE PARC DU GÄNSBORN
Action n°	2.4.02 FM
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Freyming-Merlebach
Description de l'action	Le parc du Gänsborn est situé derrière le parking qui jouxte l'école Marcel Pagnol sur le quartier de Freyming. Il n'est pas valorisé par une signalétique appropriée et nécessite d'être réaménagé pour profiter à une population plus diversifiée.
Partenaires techniques	Département de la Moselle DDT CAUE
Dépenses prévisionnelles	A chiffrer en fonction des options choisies
Cofinancement	Etat Département de la Moselle
Calendrier	Le démarrage des travaux est prévu en 2024, la fin en 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquentation du parc
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence d'espaces verts et de loisirs de qualité est fondamentale en ville et participe à une harmonie d'ensemble, très importante dans ce quartier.




FICHE ACTION N°2.4.03 HH ACQUISITION ET REHABILITATION DE L'ANCIEN CAFE SAINT-CLEMENT	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	ACQUISITION ET REHABILITATION DE L'ANCIEN CAFE SAINT-CLEMENT
Action n°	2.4.03 HH
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	Le bâtiment qui accueillait le Café Saint-Clément est vacant depuis de nombreuses années. Il est situé au cœur du quartier historique du Vieux Hombourg, sur la voirie menant à la Collégiale et contribue à un sentiment de délaissement. Son acquisition et sa réhabilitation dans l'objectif de recréer un café redonnerait une autre image à ce quartier, avec un fort effet levier pour impulser d'autres travaux de rénovation privés.
Partenaires techniques	EPFGE ABF CAUE
Dépenses prévisionnelles	Coût d'acquisition : environ 60 000 € Travaux d'aménagement (café) : 700 000 €
Cofinancement	EPFGE
Calendrier	La procédure d'acquisition pourrait être lancée en 2023, suivie d'une étude de faisabilité complète
Indicateurs de suivi et évaluation	Occupation du local d'activité et affluence
Conséquence sur la fonction de centralité	L'atout majeur de la commune de Hombourg-Haut pour sa population d'une part et son rayonnement d'autre part réside dans le patrimoine historique et architectural du Vieux-Hombourg. Compte-tenu de son emprise au sol, la requalification de l'ancien café Saint-Clément a une incidence directe sur l'attractivité résidentielle de ce quartier et sur l'attractivité touristique




FICHE ACTION N°2.4.04 HH VALORISER ECONOMIQUEMENT L'ANCIENNE GARE	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 - Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	VALORISER ECONOMIQUEMENT L'ANCIENNE GARE
Action n°	2.4.04 HH
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maîtres d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut / SNCF
Description de l'action	<p>A l'instar de nombreuses gares du territoire national, l'ancienne gare de Hombourg-Haut (propriété de la SNCF) est aujourd'hui désaffectée. Sa requalification pour une activité économique (restaurant) se justifie pleinement car elle comporte plusieurs atouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idéalement située à deux pas du centre-bourg - Valeur architecturale - Augmentation prévue des arrêts à Hombourg-Haut de la ligne Metz-Forbach - La superficie disponible <p>La commune est partenaire de l'opération par la recherche du porteur de l'activité installée dans les locaux.</p>
Partenaires techniques	SNCF Bureau d'études
Dépenses prévisionnelles	10 000 € pour le parking et l'aménagement du parvis 347 000 € pour l'aménagement intérieur (hors déplacement du local technique encore utilisé)
Cofinancement	SNCF
Calendrier	Début : 2022 Fin : 2024
Indicateurs de suivi et évaluation	Affluence du restaurant et dans une moindre mesure, le nombre de voyageurs. Les indicateurs seront à mettre en place à l'issue de l'opération complète.
Conséquence sur la fonction de centralité	La requalification de ce bâtiment et de ses abords contribue fortement à redynamiser économiquement le centre-bourg, revêt un caractère incitatif à l'utilisation des modes de déplacement doux (train) et permet la création d'un lieu central de convivialité et d'échanges.



FICHE ACTION N°2.4.05 HH CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING/COLEARNING	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING / COLEARNING
Action n°	2.4.05 HH
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	Il s'agit de proposer à la population de la commune d'une part un espace de coworking inexistant à ce jour, couplé à l'offre de formation en ligne de l'AFPA, d'ores et déjà partenaire sur la commune sous forme de permanences dans le quartier des Chênes. Cet espace sera situé au premier étage de l'Office de Tourisme Communautaire
Partenaires techniques	AFPA MOE dédié
Dépenses prévisionnelles	La dépense subventionnable est de 596 837 € hors taxes
Cofinancement	Etat Région Grand Est Département de la Moselle
Calendrier	Début : courant 1 ^{er} semestre 2023 Fin : fin du 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Taux de fréquence d'utilisation (à déterminer en lien avec l'AFPA)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet d'apporter une valeur ajoutée à la commune, cette prestation n'existant pas alentour (autre site AFPA similaire : Vosges). Toutes les actions favorisant la formation contribuent à la fédération d'un territoire, notamment lorsque les organismes présents sont peu nombreux
	

FICHE ACTION N°2.4.06 HH PASSAGE AUX LUMINAIRES LED	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 - Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	PASSAGE AUX LUMINAIRES LED
Action n°	2.4.06 HH
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	Cette action d'envergure (1000 points lumineux) va permettre de réduire considérablement la consommation énergétique, d'adapter l'éclairage en fonction des besoins de la commune et de ses habitants. Un éclairage spécifique permettra la valorisation des monuments et bâtiments du Vieux-Hombourg.
Partenaires techniques	Régie
Dépenses prévisionnelles	Le montant de l'opération s'élève à 802 014,41 € hors taxes
Cofinancement	Banque des Territoires (dispositif Intracting) Etat
Calendrier	Début : Janvier 2023 Fin : courant deuxième trimestre 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Gain énergétique (étude menée par la Régie)
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est en lien direct avec la transition énergétique d'une part, et contribue d'autre part à la valorisation du patrimoine historique.

FICHE ACTION N°2.4.07 HH AMENAGEMENT DU SITE DE LA PAPIERMUHLE	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 - Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	AMENAGEMENT DU SITE DE LA PAPIERMUHLE
Action n°	2.4.07 HH
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	<p>Véritable poumon vert avec un point d'eau à proximité du centre-bourg, le site de la Papiermühle constitue un atout incontestable d'attractivité pour la commune. Un lotissement du même nom est en cours de déploiement. La commune, qui en a la maîtrise foncière, a d'ores et déjà réalisé des aménagements et mis en place des équipements pour l'accueil des promeneurs, des habitants et des enfants.</p> <p>La commune souhaite acquérir la maison d'habitation à proximité immédiate de l'étang pour une réhabilitation complète en vue d'y ouvrir un restaurant, voire un hôtel.</p> <p>L'étang de la Papiermühle est à environ 900 m du centre-bourg, la maison d'habitation actuellement occupée est située entre l'étang et l'aire de stationnement principale</p>
Partenaires techniques	
Dépenses prévisionnelles	
Cofinancement	
Calendrier	A définir
Indicateurs de suivi et évaluation	Evolution de sa fréquentation ; taux d'occupation en nuitées si hôtel
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet aux habitants de profiter pleinement des espaces verts, à proximité du stade omnisport, de l'espace Wendel et des principaux commerces du centre-bourg, et attirer les touristes et marcheurs (Hombourg-Haut est située sur le chemin de Compostelle)
	

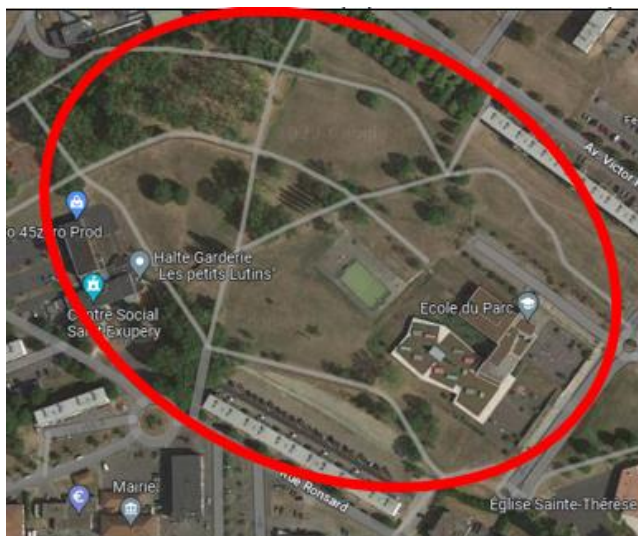
**FICHE ACTION N°2.4.08 HH
AMENAGEMENT DES BERGES DE LA ROSSELLE**

Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	AMENAGEMENT DES BERGES DE LA ROSSELLE
Action n°	2.4.08 HH
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Hombourg-Haut
Description de l'action	Les berges de la Rosselle constituent un espace naturel que les habitants de la commune se sont approprié aux beaux jours pour déjeuner, jouer en plein-air. Afin de conforter la vocation de cet espace, un aménagement est à prévoir avec la mise en place de : tables, bancs, corbeilles, équipements ludiques et sportifs.
Partenaires techniques	CAUE
Dépenses prévisionnelles	La dépense estimée est de 60 000 € hors taxes
Cofinancement	Etat Région Grand Est (subvention « cadre de vie »)
Calendrier	Début : 1 ^{er} semestre 2023 Fin : 2 ^{ème} semestre 2023
Indicateurs de suivi et évaluation	Attrait pour le site et évolution de sa fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet aux habitants de profiter pleinement des espaces verts, à proximité du stade omnisport, de l'espace Wendel et des principaux commerces du centre-bourg.

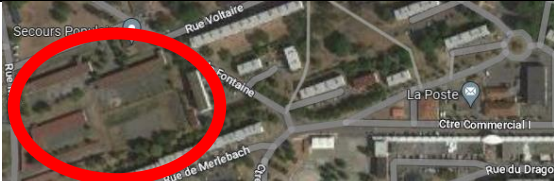


La Rosselle sillonne entre le CD 603 et l'éperon rocheux du Vieux-Hombourg

FICHE ACTION N°2.4.09 FAR AMENAGEMENT DU PARC CENTRAL	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	AMENAGEMENT DU PARC CENTRAL
Action n°	2.4.09 FAR
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Farébersviller
Description de l'action	En plein cœur de la cité de Farébersviller, se trouve un parc de 7 hectares appartenant actuellement à CDC HABITAT qui envisage de le céder à la commune. C'est un véritable poumon vert mais faiblement arboré qui présente un fort potentiel d'aménagement, avec la vocation d'en faire un lieu de rencontres intergénérationnelles. L'école primaire, du même nom, y est installée.
Partenaires techniques	CAUE CEREMA AGURAM
Dépenses prévisionnelles	L'opération est estimée à 350 000 € hors taxes
Cofinancement	Etat Région Grand Est Département de la Moselle
Calendrier	Démarrage des travaux dès la maîtrise foncière Fin prévue en 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Attrait pour le site et évolution de sa fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	La présence de ce parc, à cet endroit précis, représente un réel atout d'attractivité pour la ville et pour ce quartier en particulier, composé de grands ensembles collectifs. Pour mémoire, environ 80 % de la population réside dans ce quartier.



**FICHE ACTION N°2.4.10 FAR
AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL ET PAYSAGER
AU DROIT D'UNE FRICHE SCOLAIRE**

Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL ET PAYSAGER AU DROIT D'UNE FRICHE SCOLAIRE
Action n°	2.4.10 FAR
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Farébersviller
Description de l'action	Les bâtiments d'un ancien groupe scolaire (Freinet-Binet), situés sur une zone devenue inconstructible (PPRM) sont toujours debout et vacants. Ils ne peuvent faire l'objet d'une rénovation. La surface de la parcelle concernée est de 18915 m2. Une démolition des bâtiments est envisagée ainsi que le retrait de la partie imperméabilisée (ancienne cour de l'école). La surface permet une végétalisation paysagère, la création d'un îlot de fraîcheur, l'installation d'un kiosque à musique car l'école de musique de Farébersviller est installée sur ce site et y restera.
Partenaires techniques	CEREMA CAUE
Dépenses prévisionnelles	Estimation à 600 000 € hors taxes dont 400 000 € de démolition et 200 000 € hors taxes d'équipement
Cofinancement	Etat Région Grand Est Agence de l'Eau
Calendrier	L'étude sera lancée en 2023 pour un passage à l'opérationnel en 2024 au plus tard
Indicateurs de suivi et évaluation	Attrait pour le site et évolution de sa fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action permet de rajouter du confort aux habitants en prônant le retour de la nature en ville. Cet espace est situé à 250 m du centre social Saint-Exupéry, 300 m du parc central et moins de 300 m de l'Hôtel de Ville. Un cheminement piétonnier et paysager est envisagé entre ces deux « pôles verts » en cœur de ville.
	

FICHE ACTION N°2.4.11 FAR RENOVATION DU CENTRE SOCIAL SAINT-EXUPERY	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l’offre culturelle et de loisirs
Action nom	RENOVATION DU CENTRE SOCIAL SAINT-EXUPERY
Action n°	2.4.11 FAR
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Farébersviller
Description de l’action	Cet établissement construit dans les années 1960 est un lieu de ressources et d’épanouissement des familles. De nombreux dégâts affectent l’usage du bâtiment et une réfection complète s’avère nécessaire. La rénovation comprend des aménagements favorisant la maîtrise des consommations et le recours aux énergies renouvelables.
Partenaires techniques	Etat – DETR / Fonds Vert Région Grand Est
Dépenses prévisionnelles	Un premier chiffrage s’élève à 530 000 € hors taxes pour cette opération
Cofinancement	Etat Région Grand Est Département de la Moselle Fonds Européens
Calendrier	Démarrage des travaux en 2024 Fin prévue en 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Evolution de la fréquentation / enquête satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Il est situé dans la partie citée de la commune qui concentre environ 80 % de la population de la commune et répond à un souci fort de cohésion sociale. Par ailleurs, il jouxte le parc de 7 hectares en plein cœur de la cité et qui fait l’objet d’un projet d’aménagement. Il s’agit là d’une action globale et cohérente, qui fera lien également avec l’aménagement au droit de la friche scolaire sur un terrain inconstructible.

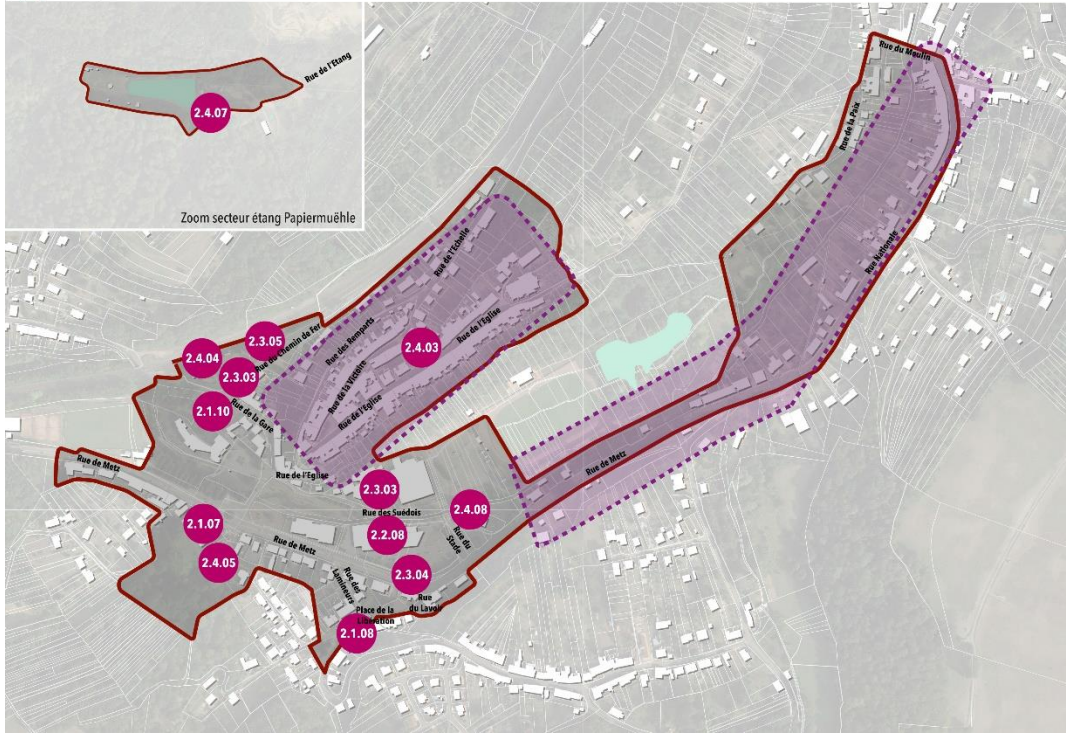
FICHE ACTION N°2.4.12 FAR AMENAGEMENT DE L'ETANG DU BRUSKIR	
Orientation stratégique	2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 - Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	AMENAGEMENT DE L'ETANG DU BRUSKIR
Action n°	2.4.12 FAR
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Farébersviller
Description de l'action	Dans le cadre de l'étude « trame verte et bleue », la commune de Farébersviller souhaite aménager une base nature sur et autour de l'étang du Bruskir, situé à proximité du lotissement du même nom et facilement accessible depuis le centre-ville.
Partenaires techniques	CAUE CEREMA AGURAM Bureau d'études
Dépenses prévisionnelles	Une première estimation a été réalisée et cette opération s'élève à environ 380 000 € hors taxes (coût d'acquisition, sécurisation et rénovation du chemin existant)
Cofinancement	Etat Région Grand Est Département de la Moselle
Calendrier	Démarrage des travaux dès la maîtrise foncière Fin prévue en 2026
Indicateurs de suivi et évaluation	Attrait pour le site et évolution de sa fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	A l'heure des changements climatiques, la présence d'un point d'eau constitue une réelle valeur ajoutée et permet à la population de la commune de bénéficier d'aménagements qualitatifs à proximité de leur lieu de résidence

FICHE ACTION N°2.4.13 FAR REAMENAGEMENT COMPLET DE L'ECOLE VICTOR HUGO	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	REAMENAGEMENT COMPLET DE L'ECOLE VICTOR HUGO
Action n°	2.4.13 FAR
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Farébersviller
Description de l'action	<p>Cette opération de réaménagement comporte deux objectifs :</p> <p>1) Travaux divers</p> <ul style="list-style-type: none"> -la rénovation thermique de l'école Victor Hugo -une nouvelle accessibilité et un nouvel espace de stationnement -un équipement numérique de dernière génération -la réfection de l'ensemble des salles de classe -végétalisation de la cour de l'école <p>2) La délocalisation du groupe scolaire (école maternelle) vers le groupe scolaire primaire Victor Hugo</p> <p>L'objectif est de ne procéder qu'à une seule opération de rénovation au lieu de 2 (les deux écoles sont construites sur les mêmes bases architecturales et à la même époque) et de permettre à plusieurs enfants d'une même fratrie d'être scolarisés dans un même espace.</p>
Partenaires techniques	CAUE CEREMA Bureau d'études
Dépenses prévisionnelles	Le montant de l'opération s'élève à 3 000 000 € hors taxes
Cofinancement	Etat Département de la Moselle Agence de l'eau
Calendrier	Démarrage des travaux en 2023 Fin prévue en 2025
Indicateurs de suivi et évaluation	Enquête satisfaction des habitants/élèves
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération s'inscrit directement dans la transition énergétique et écologique, et offre un meilleur environnement pédagogique pour les enfants et les enseignants.

FICHE ACTION N°2.4.14 FAR REQUALIFICATION DU COSEC	
Orientation stratégique	2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE 2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs
Action nom	REQUALIFICATION DU COSEC
Action n°	2.4.14 FAR
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Farébersviller
Description de l'action	<p>Le bâtiment du COSEC a été construit en 1974. La partie principale, d'une superficie de 1120 m² est une salle multisports. L'annexe de 280 m² renferme la chaufferie, le local TGBT, les locaux des vestiaires et sanitaires et des locaux de stockage. Le logement de type F3, du concierge, vient compléter cet ensemble. Situé à proximité de l'Hôtel de Ville, donc central, il est indispensable pour la pratique du sport portée par les différents clubs de la commune.</p> <p>Une étude de diagnostic commandée fait ressortir un inventaire de travaux indispensables comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Couverture et charpente Menuiseries intérieures Revêtement de sols Sécurité incendie Mise en conformité de l'installation électrique
Partenaires techniques	Etat – DETR / Fonds Vert Région Grand Est
Dépenses prévisionnelles	Un premier chiffrage s'élève, pour la réhabilitation, à 1 000 000 € hors taxes.
Cofinancement	Etat Département de la Moselle
Calendrier	Démarrage des travaux en 2024 Fin prévue en 2024/2025
Indicateurs de suivi et évaluation	Evolution de la fréquentation / enquête satisfaction des usagers
Conséquence sur la fonction de centralité	Les équipements sportifs au sein d'une commune sont par essence structurants et vecteurs de cohésion sociale.

Commune de HOMBURG-HAUT (16 mars 2023)

■ Périmètre Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)



Orientation 1 Créer une offre de logements attractive en centre-bourg

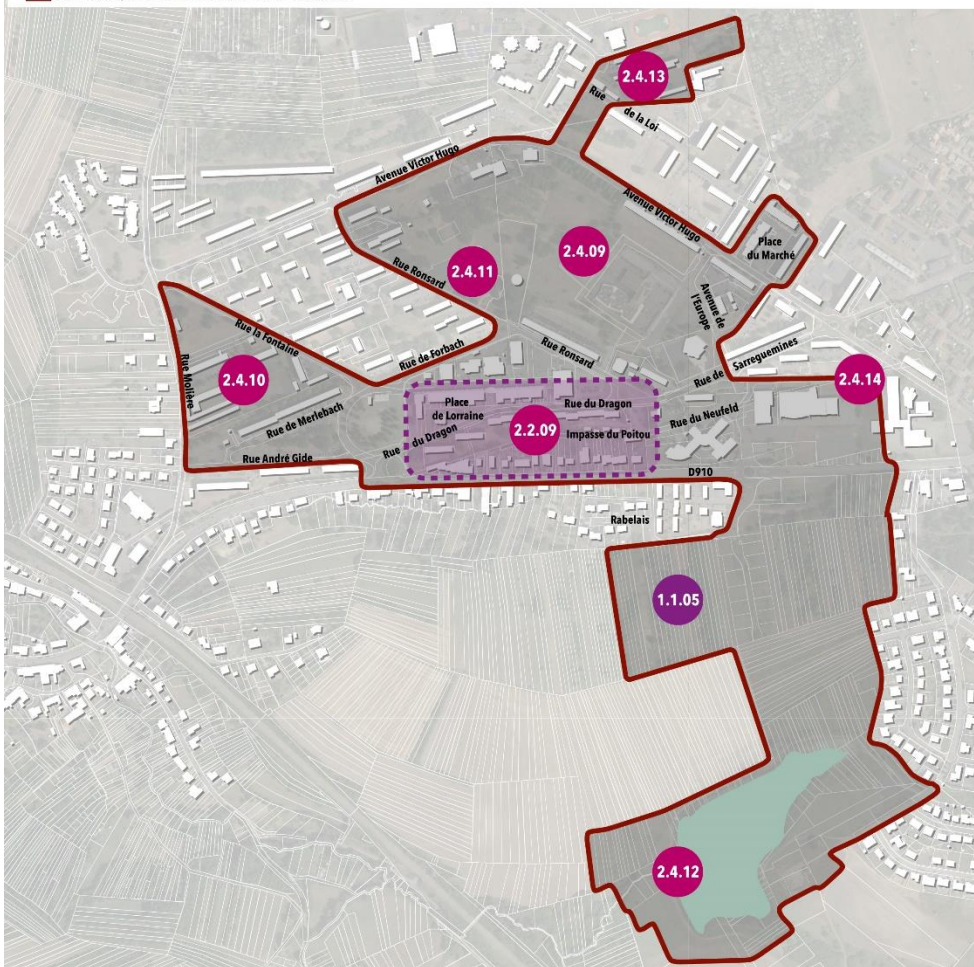
■ Focus étude pré-opérationnelle OPAH-RU

Orientation 2 Renforcer l'attractivité du territoire

- 2.1.07 Travaux de réfection et de reconstruction de l'Hôtel de Ville
- 2.1.08 Requalification de la place de la Libération
- 2.1.10 Travaux de réfection de la Villa Gouvy
- 2.2.08 Maîtrise foncière bâtiment Netto et alentour
- 2.3.03 Installation de garages à vélos
- 2.3.04 Ouverture de la RD 603
- 2.3.05 Création d'un parking relais
- 2.4.03 Acquisition de l'ancien café Saint-Clément
- 2.4.04 Valorisation économique de l'ancienne gare
- 2.4.05 Création d'un espace de coworking
- 2.4.07 Aménagement de la Papiermühle
- 2.4.08 Aménagement des berges de la Rosselle

Commune de FAREBERSVILLER (16 mars 2023)

■ Périmètre Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)



Orientation 1 Créer une offre de logements attractive en centre-bourg

■ Focus étude pré-opérationnelle OPAH-RU

- 1.1.05 Construction d'un papy loft

Orientation 2 Renforcer l'attractivité du territoire

- 2.2.09 Redynamisation du centre commercial
- 2.4.09 Aménagement du parc central
- 2.4.10 Aménagement d'un espace paysager et naturel au droit d'une friche
- 2.4.11 Rénovation du centre social Saint-Exupéry
- 2.4.12 Aménagement de l'étang de Bruskir
- 2.4.13 Réaménagement complet de l'école Victor Hugo
- 2.4.14 Requalification du COSEC

ANNEXE 4 – MAQUETTE FINANCIERE

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 CREER UNE OFFRE ATTRACTIVE DE L'HABITAT EN CENTRE-BOURG

1.1 Amélioration et diversification de l'offre de logements	Maître d'ouvrage	Montant total (€)	Collectivités	État	Région	Département	EPFGE	Banque des Territoires - CDC	Agence Eau Rhin Meuse	Fonds européens
1.1.01 FM Lutter contre l'habitat indigne	Commune de Freyming Merlebach	à chiffrer								
1.1.02 FM Lutter contre la vacance (étude)	Commune de Freyming-Merlebach / CCFM	25 000	25 000							
1.1.03 FM Identifier les conditions de réussite d'une opération de centre ville (étude de faisabilité)	Commune de Freyming-Merlebach	50 000	50 000							
1.1.04 FM Acquisition de biens immobiliers indignes ou sans maîtres	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								
1.1.05 FAR Construction d'un Papy Loft	Commune de Farébersville	4 000 000						4 000 000		
1.1.06 CCFM Etude pré-opérationnelle pour renouvellement urbain	CCFM	à chiffrer								
1.1.07 CCFM Prolongation du PLH	CCFM	25 000 (bilan et préconisations)								

1.2 Réduction de la facture énergétique des logements	Maître d'ouvrage	Montant total	Collectivités	État	Région	Département	EPFGE	Banque des Territoires - CDC	Agence Eau Rhin Meuse	Fonds européens
1.2.01 FM Repenser le système d'aide local de l'acquisition / Amélioration	Commune de Freyming Merlebach	37 500 / an								
1.2.02 FM Renforcer les actions de communication	Commune de Freyming Merlebach	à chiffrer								
1.2.03 CCFM Prolongation de l'OPAH	CCFM	à chiffrer								

ORIENTATION STRATEGIQUE 2
RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

2.1 Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et	Maître d'ouvrage	Montant total (€)	Collectivités	État	Région	Département	EPFGE	Banque des Territoires - CDC	Agence Eau Rhin Meuse	Fonds européens
2.1.01 FM Requalification espace houillère	Commune de Freyming-Merlebach	1 885 000								
2.1.02 FM Donner à lire l'espace Condorcet et la place Sainte-Élisabeth	Commune de Freyming-Merlebach	3 605 500								
2.1.03 FM Réfection buble clocher égilse Saint-Maurice	Commune de Freyming-Merlebach	25 000	25 000							
2.1.04 FM Réaliser une charte du mobilier urbain (étude)	Commune de Freyming-Merlebach	15 000	15 000							
2.1.05 FM Aménager un parcours de découverte du patrimoine	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								
2.1.06 HH Valoriser le patrimoine et le tourisme (étude)	Commune de Hombourg-Haut	à chiffrer								
2.1.07 HH Travaux de réfection et de restructuration - Hôtel de ville	Commune de Hombourg-Haut	2 000 000								
2.1.08 HH Requalification de la place de la libération	Commune de Hombourg-Haut	88 582		44 291 (DETR sollicitée)						
2.1.09 CCFM Requalification du site Vouters Haut	CCFM	à chiffrer								
2.1.10 Travaux de réfection Villa Gouvy	Commune de Hombourg-Haut	700 000								
2.1.11 FM Plan façades coercitif	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								
2.1.12 FM Requalification carrefour Emile Huchet / rue du Vieux Lavoir	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								

2.2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Maître d'ouvrage	Montant total (€)	Collectivités	État	Région	Département	EPFGE	Banque des Territoires - CDC	Agence Eau Rhin Meuse	Fonds européens
2.2.01 FM Développer une polarité commerciale sur le centre des alliés (étude de faisabilité)	Commune de Freyming-Merlebach	50 000	50 000							
2.2.02 FM Développer un partenariat avec les consulaires	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								
2.2.03 FM Développer des acquisitions sur des cellules rue de Forbach	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								
2.2.04 FM Densification de la présence commerciale et orientation de l'offre	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								
2.2.05 FM Élaborer une charte des devantures commerciales	Commune de Freyming-Merlebach	15 000								
2.2.06 FM Mettre en place un programme d'animations / Concerter et échanger avec	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								
2.2.07 FM Réviser le règlement local de publicité	Commune de Freyming-Merlebach	30 000								
2.2.08 HH Maîtrise foncière bâtiments ancien NETTO et alentour	Commune de Hombourg-Haut	1 332 000					Convention 1 083 000	349 000 financement usufruit commercial		
2.2.09 FAR Redynamisation du centre commercial	Commune de Farébersviller	780 000								
2.2.10 CCFM Prolongation du FSIPC	CCFM	150 000	150 000							

2.3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Maître d'ouvrage	Montant total (€)	Collectivités	État	Région	Département	EPFGE	Banque des Territoires - CDC	Agence Eau Rhin Meuse	Fonds européens
2.3.01 FM Aménager des connexions cyclables voie verte / Centre-ville	Commune de Freyming-Merlebach	à chiffrer								
2.3.02 FM Mettre en place un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (étude)	Commune de Freyming-Merlebach	18 000								
2.3.03 HH Installation de garages à vélos	Commune de Hombourg-Haut	40 000								
2.3.04 HH Création d'une ouverture sur la RD 603	Commune de Hombourg-Haut	15 000	15 000							
2.3.05 HH Création d'un parking relais	Commune de Hombourg-Haut	à chiffrer								
2.3.06 HH Étude mobilité / Plan de mobilité simplifié	Commune de Hombourg-Haut	25 000								
2.3.07 CCFM Accompagnement sur la mobilité	CCFM	à chiffrer								

2.4 Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs	Maître d'ouvrage	Montant total (€)	Collectivités	État	Région	Département	EPFGE	Banque des Territoires - CDC	Agence Eau Rhin Meuse	Fonds européens
2.4.01 FM Mise en place des services complémentaires pour la maison des services	Commune de Freyming Merlebach	à chiffrer								
2.4.02 FM Aménagement du parc du Gänborn	Commune de Freyming Merlebach	à chiffrer								
2.4.03 HH Acquisition et réhabilitation de l'ancien café Saint-Clément	Commune de Hombourg-Haut	60 000 pour l'acquisition 700 000 pour l'aménagement								
2.4.04 HH Valoriser économiquement l'ancienne gare	Commune de Hombourg-Haut / SNCF	10 000 pour le parking et l'aménagement du parvis 347 000 pour l'équipement intérieur								
2.4.05 HH Création d'un espace de coworking/collearning	Commune de Hombourg-	596 837		238 734,80 (DETR sollicitée)						
2.4.06 HH Passage aux luminaires Led	Commune de Hombourg-	802 014,41		373 929,70 (DETR sollicitée)						
2.4.07 HH Aménagement du site de la Papiermühle	Commune de Hombourg-	à chiffrer								
2.4.08 HH Aménagement des berges de la Rosselle	Commune de Hombourg-	60 000								
2.4.09 FAR Aménagement du parc central	Commune de Farébersviller	350 000								
2.4.10 FAR Aménagement d'un espace naturel et paysager au droit d'une friche	Commune de Farébersviller	600 000								
2.4.11 FAR Rénovation du centre social Saint-Éxupéry	Commune de Farébersviller	530 000								
2.4.12 FAR Aménagement de l'étang du Bruskir	Commune de Farébersviller	380 000								
2.4.13 FAR Réaménagement complet de l'école Victor hugo	Commune de Farébersviller	3 000 000								
2.4.14 FAR Requalification du COSEC	Commune de Farébersviller	1 000 000								

ANNEXE 5 – RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Orientation 1 – Créer une offre attractive de l’habitat en centre-bourg

1.1 – Amélioration et diversification de l’offre de logements

INDICATEURS	SOURCE(S) DE DONNEES	FICHES ACTIONS/OBJECTIFS QUANTITATIFS
Nombre de formulaires d’auto-évaluation remplis Nombre de situations d’habitat indigne repérées Nombre d’enquêtes de terrain réalisées Nombre de procédures	PDLHIND / CCFM	1.1.01FM - S’appropriier et relayer la politique départementale de lutte contre l’habitat indigne – à déterminer
Nombre de logements vacants remis sur le marché Nombre de logements remis sur le marché grâce à une opération d’acquisition-amélioration	CCFM	1.1.02 FM – Mettre en place une stratégie globale et hiérarchisée de lutte contre la vacance afin d’éviter les interventions au coup par coup – à déterminer
Nombre de logements mis sur le marché Taux d’occupation des logements	CCFM	1.1.03 FM – Identifier les conditions de réussite d’une opération de centre-ville – à déterminer
Nombre de biens acquis	CCFM	1.1.04 FM – Acquisition de biens immobiliers indignes ou sans maîtres – à définir en fonction de l’inventaire
Taux d’occupation	CCFM	1.1.05 FAR – Construction d’un papy loft (20 maisons sénior)
Nombre de logements réhabilités (si OPAH RU en place)	CCFM	1.1.06 CCFM – Etude pré-opérationnelle OPAH RU
Production de logements sur la période	CCFM	1.1.07 CCFM – Prolongation du PLH – à déterminer

1.2 – Réduction de la facture énergétique des logements

INDICATEURS	SOURCE(S) DE DONNEES	FICHES ACTIONS/OBJECTIFS QUANTITATIFS
Nombre de dossiers de demande	CCFM	1.2.01 FM – Repenser le système d'aide local à l'acquisition / amélioration de logements dégradés de centre-ville – Objectif : 15 par an
Nombre de sessions d'information à destination des professionnels et nombre de publications sur le sujet	Ville de Freyming-Merlebach	1.2.02 FM – Renforcer les actions de communication à destination des ménages concernant les dispositifs de droit commun mobilisables dans leur projet de rénovation/adaptation – 1 session d'information / 1 publication a minima par trimestre
Nombre de logements subventionnés par l'ANAH pour des travaux de rénovation énergétique	ANAH / CCFM	1.2.03 CCFM – Prolongation de l'OPAH – à définir

Orientation 2 – Renforcer l'attractivité du territoire

2.1 – Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine architectural et historique

INDICATEURS	SOURCE(S) DE DONNEES	FICHES ACTIONS/OBJECTIFS QUANTITATIFS
Mesure de fréquentation	Communes	2.1.01 FM – Requalification espace Houillère 2.1.02 FM – Donner à lire l'espace Condorcet et la place Sainte Elisabeth 2.1.05 FM – Aménager un parcours de découverte du patrimoine 2.1.06 HH – Valoriser le patrimoine et le tourisme 2.1.08 HH – Requalification de la place de la Libération 2.1.09 CCFM – Requalification du site Vouters Haut
Suivi de l'application de la charte	Commune	2.1.04 FM – Réaliser une charte du mobilier urbain 2 fois par an
Satisfaction des agents	Commune	2.1.07 HH – Travaux de réfection et de restructuration de l'Hôtel de Ville 1 fois, à la fin des travaux
Nombre de façades rénovées	Commune	2.1.11 FM – Plan façades coercitif
Surface des sols désimperméabilisés Mètres linéaires	Commune	2.1.12 FM – Requalification carrefour avenue Huchet / rue du Vieux Lavoir

2.2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

INDICATEURS	SOURCE(S) DE DONNEES	FICHES ACTIONS/OBJECTIFS QUANTITATIFS
Taux d'occupation des cellules commerciales	Communes	2.2.01 FM – Développer une polarité commerciale sur le centre des Alliés 2.2.03 FM – Développer des acquisitions sur des cellules rue de Forbach 2.2.08 HH – Maîtrise foncière bâtiments ancien Netto + alentour 2.2.09 FAR – Redynamisation du centre commercial n°1 Objectif : 90 % un an après la fin du(des) programme(s)
Tableau et reporting des professionnels rencontrés Suivi des demandes et des résultats individualisés	CCFM	2.2.02 CCFM – Développer un partenariat avec les consulaires 1 fois par trimestre
Nombre d'ouvertures de commerces	Commune	2.2.04 FM – Densification de la présence commerciale et orientation de l'offre à définir
Nombre de devantures commerciales faisant l'objet de travaux chaque année	Commune	2.2.05 FM – Elaborer une charte des devantures commerciales 3 par an
Nombre d'animations annuelles	Commune	2.2.06 FM – Mettre en place un programme d'animations – concerter et échanger avec les commerçants à définir
Suivi de mise en place du règlement	Commune	2.2.07 FM – Réviser le Règlement Local de Publicité 2 fois par an
Nombre annuel de demandes de subvention		2.2.10 CCFM – Prolongation du FSIPC Objectif : 5 dossiers par an
Relevé de la taxe collectée annuellement	Commune,	2.2.11 FM – Mise en place d'une taxe sur les locaux vacants à définir (la taxe est amenée à diminuer régulièrement)

2.3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

INDICATEURS	SOURCE(S) DE DONNEES	FICHES ACTIONS/OBJECTIFS QUANTITATIFS
Linéaires aménagés en centre-ville et suivi de la fréquentation	Commune	2.3.01 FM – Aménager des connexions cyclables entre la voie verte et le centre-ville A définir en fonction des options choisies

Surface d'espace public ou linéaire de voirie mis aux normes chaque année dans le centre-ville et dans les secteurs de projet	Commune	2.3.02 FM – Mettre en place un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) A définir
Taux de fréquence d'utilisation	Commune	2.3.03 HH – Installation de garages à vélos 2.3.04 HH – Création d'une ouverture sur la RD603 (à mettre en lien avec fiche 2.2.08 HH) 2.3.06 HH – Etude mobilité renforcée A définir
Taux d'occupation		2.3.05 HH – Création d'un parking relais 2.3.07 CCFM – Accompagnement de la mobilité (construction parking co-voiturage) A définir

2.4 – Renforcer et développer les équipements structurants, les services, l'offre culturelle et de loisirs

INDICATEURS	SOURCE(S) DE DONNEES	FICHES ACTIONS/OBJECTIFS QUANTITATIFS
Enquête satisfaction des usagers	Commune	2.4.01 FM – Mise en place de services complémentaires pour la Maison des Services A définir
Taux de fréquentation	Commune	2.4.02 FM – Aménager le parc du Gänsborn 2.4.03 HH – Acquisition et réhabilitation de l'ancien café Saint-Clément dans le Vieux Hombourg 2.4.04 HH – Valoriser économiquement l'ancienne gare 2.4.05 HH – Création d'un espace de coworking/colearning 2.4.07 HH – Aménagement du site de la Papiermühle 2.4.08 HH – Aménagement des berges de la Rosselle 2.4.09 FAR – Aménagement du parc central 2.4.10 FAR – Aménagement d'un espace naturel et paysager au droit d'une friche scolaire 2.4.11 FAR – Rénovation du centre social Saint-Exupéry 2.4.12 FAR – Aménagement de l'étang du Bruskir 2.4.14 FAR – Requalification du COSEC A définir
Enquête satisfaction	Commune	2.4.13 FAR – Réaménagement complet de l'école Victor Hugo A mettre en place à la fin de l'opération

Le Département de la Moselle verse une participation équivalente à celle de la ville de FREYMING-MERLEBACH dans la limite d'un plafond fixé chaque année par le Conseil Départemental et dont le montant est égal, pour l'année 2023, à 24 000 € par équipes différentes, soit 15 400 € pour 1 équipe.

La ville de FREYMING-MERLEBACH verse une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 400 € pour l'exercice 2023.

Le versement de la participation du Département sera effectué à la signature de la présente convention.

Article 2 : Durée et modalités de dénonciation de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties après un préavis de 3 mois.

La dénonciation de la convention par le Département de la Moselle ne peut être effectuée qu'après consultation de la ville de FREYMING-MERLEBACH.

Inversement, la ville de FREYMING-MERLEBACH ne peut dénoncer la présente convention qu'après avoir reçu l'avis du Département de la Moselle.

Un manquement grave ou des manquements répétés à l'une des dispositions de la présente convention, et notamment le non respect des objectifs énoncés dans la convention cadre, constitue un motif de rupture et libère le Département de la Moselle et la ville de FREYMING-MERLEBACH.

Fait à Metz, le

Pour la ville de
FREYMING-MERLEBACH
Le Maire

Pour l'association
Moissons Nouvelles
Le Président

Pour le Département
Le Président du Département

Pierre LANG

Michel HAAS

Patrick WEITEN